

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 AVRIL 2022 - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Didier BADAN
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Jean-François CROSET
Mme Romaine MERMINOD
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20 h 00, **M. le Président Didier BADAN** ouvre la 8ème séance de la législature 2021-2026, 3ème de l'année 2022. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **60 Conseillers** (7 excusés, 3 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le **Président** salue la Municipalité qui se présente au complet, le public ainsi que le représentant de la Presse.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifier qui se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Février 2022

1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Mars 2022

1.5 Communications du Président

1.6 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2022-01 du lundi 7 février 2022 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 1241 en Zone Industrielle en vue de sa mise à disposition pour l'implantation de projets industriels

2.2 Préavis municipal n° 2022-02 du lundi 7 février 2022 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la vidéosurveillance

3.1 Rapport de la commission de supervision EEG

4. Réponses aux interpellations, postulats, motions

5. Motions déposées

6.1 Postulat « Colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire »

6.2 Postulat « Pour la création d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnateurs »

7.1 Interpellation « Fire in the sky, qui de la biodiversité ? »

7.2 Interpellation « Aigle reçoit son quatrième label « Cité de l'Énergie » : qu'est-ce à dire ? »

7.3 Interpellation « Création de places de parc sur la parcelle 1162, pour qui ? pourquoi ? Que se passe-t-il ? »

7.4 Interpellation « Alea jacta est, les dés sont-ils jetés ? Ne risque-t-on pas de se mordre les doigts d'ici quelques années ? »

7.5 Interpellation « Tour de France : urgence climatique, compensations et actions locales »

7.6 Interpellation « Et si nous célébrions les femmes via notre patrimoine bâti et cartographié »

8.1 Question de M. Marco Allenbach

8.2 Question de M. Jean-François Schnegg

8.3 Propositions individuelles

Il soumet ces modifications à l'Organe délibérant et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

M. le Président informe des quelques modifications demandées par Mme la Conseillère A. CROSET qui sont les suivantes :

Page 9, 8ème ligne du 2ème paragraphe :

Il faut lire : qui, elle le rappelle, est quand même unique **un** et indivisible

Page 9, 6ème ligne du 3ème paragraphe :

il faut lire : "il faudra tirer en bas le parking et **elle n'ose pas** il faut imaginer

Page 9, 9ème ligne du 3ème paragraphe :

Il faut lire : "parce que la RAG **est** était connue, c'est une **affection** infection

Page 19, 2ème ligne du 9ème paragraphe :

Il faut lire : n'a pas cessé de croître depuis **ces** quelques **années**

VOTE :

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote. À main levée, celui-ci est accepté **à l'unanimité** des membres présents.

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2022

M. le Président informe des quelques modifications demandées par Mme la Conseillère A. CROSET qui sont les suivantes :

Page 18, 3ème paragraphe :

Il faut lire : "... fait partie intégrante du PAC et du (plan d'affectation communal).

Page 19, 3ème paragraphe du postulat PLR :

il faut lire : **First** Firts Responders

VOTE :

La discussion est ouverte. Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote. À main levée, celui-ci est accepté **à l'unanimité** des membres présents.

1.5 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

· **Carnet noir :**

L'Assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Mme Suzanne JOTTERAND, épouse de M. Jean-Paul JOTTERAND, ancien Conseiller communal.

· **Annonces**

M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. le Conseiller Luc DELADOEY.

M. le Président adresse ses félicitations aux deux députés fraîchement élus en les personnes de M. le Syndic Grégory DEVAUD et M. le Municipal Stéphane MONTANGERO.

M. Le Président informe avoir reçu un courriel du Greffe indiquant refuser de scanner les cartes de vote lors du prochain dépouillement, ceci sur ordre de la Municipalité.

M. le Président informe avoir reçu un courriel de M. le Conseiller J. VACHERON indiquant que le groupe PLR au complet, renonce à ses jetons de présence de la séance, ceci au profit d'une association en faveur de l'Ukraine.

Courriers

Le bureau du Conseil a reçu deux correspondances dont le Président en lit un résumé :

- M. Jean-Yves DELAPIERRE : nouveau gymnase à Aigle – Décadastration partielle du Ch. de l'Hôpital.
- Mme Rachel CARNAL : pétition pour un report à la rentrée 2023 de la réorganisation des classes des écoles d'Aigle.

Les correspondances sont à disposition de toute personne intéressée à en prendre connaissance.

1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude ALLORA, Municipale :

Sites scolaires : lors de sa dernière séance, le Conseil communal a adopté une résolution relative au projet du regroupement par site et par cycle, demandant à la Municipalité d'encourager un report du projet en 2023. Plusieurs séances ont eu lieu dès la semaine suivante avec les différents acteurs : directeur des écoles, doyens, directions des UAPE. À la suite de ces discussions et évaluations des problématiques et malgré une forte volonté de soutenir un report, une décision pragmatique a dû être prise en faveur du maintien de la mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2022. Il s'avère que le projet optimise ainsi les places disponibles en accueil parascolaire. En cas de report du projet à 2023, le nombre de places à l'UAPE de la Planchette à la rentrée 2022 aurait été insuffisant pour répondre à la demande des parents, avec pour conséquence, la création d'une liste d'attente. De plus, une organisation très complexe pour l'UAPE et les Petits Pirates en aurait découlé, avec des enfants nécessitant un trajet accompagné sur les deux sites scolaires et un arrêt de bus pour les enfants enclassés à Yvorne, avec pour l'obligation pour l'UAPE, d'aller chercher les enfants et d'assurer les trajets. Ceci conformément à l'article 27, al. 1 de la LAGE. La création d'une cantine dans les locaux de l'AJA va bon train, en collaboration avec le SEMO, le réseau Enfants Chablais et l'AJA. Elle sera opérationnelle comme prévu à la rentrée 2022. Pour ce qui est du transport des tout-petits (1P-2P), l'organisation se met en place en collaboration avec les TPC. La Municipalité a d'ailleurs accepté, dans sa séance du 25 mars dernier, le principe du passage de la ligne du bus 101 par le chemin de la Planchette dans les deux sens, soit avec un arrêt à proximité direct du site scolaire de la Planchette. Pour les trajets à pied ou à vélo, la coordination et la recherche de solutions sont également en cours dans les différents services de la commune et avec l'EPOC. Des trajets se dessinent et il sera proposé aux parents des ateliers participatifs dans le courant du mois de mai sur le terrain, afin de leur partager la réflexion et entendre leurs propositions et remarques. Un fascicule à l'attention des parents sera envoyé courant juin 2022, avec toutes les informations utiles. Pour établir une communication indispensable, une délégation de l'APE a été reçue par la direction des écoles et la Municipale en charge, afin de répondre à toutes leurs questions. La Municipalité espère que les réponses amenées pourront rassurer un tant soit peu les parents. Les mesures qu'elle a entreprises sont nombreuses et coordonnées pour assurer un accompagnement adéquat dans ce changement majeur dans les familles aiglones. Mme ALLORA comprend que tout changement est accompagné de son lot d'incertitude et elle veille

le mieux possible à l'accompagner dans les meilleures conditions. Elle tient encore à rappeler que cette réorganisation ressort d'une décision des écoles. La commune n'y a été intégrée que pour traiter ses obligations en matière de transport et d'accueil parascolaire.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal :

Médiathèque : pour renforcer l'équipe et pouvoir mieux assurer une prestation à la population, la commune a engagé deux personnes auxiliaires, soit six heures par semaine chacune, dès le 1er mai prochain. Il s'agit d'habitantes d'Aigle.

Commission jumelage : afin de garantir une meilleure transition possible avec le renouveau du jumelage que souhaite la Municipalité, l'ancienne commission qui était démissionnaire, a accepté de remplir pour poursuivre ses activités jusqu'à fin avril 2022. Avec le Covid, il n'y aura pas beaucoup d'activités, mais ceci est lié à la passation de témoin et de faire en sorte de pouvoir bénéficier du savoir de cette commission de jumelage. Ainsi, avec Mme la Municipale M. ALLORA qui est en charge du dossier, la Municipalité est en train de repenser le jumelage de demain. Avec cette période post-Covid, bien des choses sont à réinventer, à commencer par ce jumelage.

Label Cité de l'Énergie : l'engagement de la commune pour la transition écologique est à nouveau reconnu et récompensé avec la remise de son 4ème label « Cité de l'Énergie ». Depuis 2009, la commune est certifiée par l'association du même nom. Ce label vise à faire monter progressivement les exigences écologiques des communes qui s'engagent dans ce processus. Avec un score de 64.7 %, la commune d'Aigle continue de progresser, sachant que par ailleurs, les tâches sont quasi, à chaque certification, plus hautes. Elle est sur la bonne voie, même si, comme indiqué dans le programme de la législature, elle doit la démultiplier en la matière. La Municipalité a clairement indiqué vouloir viser le label « Gold », ce qui veut dire de passer de 64.7 % à plus de 75 %. Puis en lien avec ce travail, il y a le plan climat énergétique communal (PEC). À ce propos, M. MONTANGERO informe l'Assemblée que le préavis sur le plan climat communal est quasi finalisé. Il sera transmis ces prochains jours. La Municipalité l'a déjà relu à deux reprises et le Conseil pourra très bientôt le déguster.

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

Déménagement HDV : Chablais Région a déménagé le 5 avril dernier dans les anciens locaux à côté du restaurant de la Pinte Communale et est opérationnel. Quant aux services communaux, le déménagement est prévu de la manière suivante à la Fondation Manzini : 11 avril - service des finances, 12 avril - service de la population, 13 avril - Greffe et Municipalité. Dans un 2ème temps, l'étage du bureau technique déménagera dès le 25 avril dans les conteneurs de l'EPOC, car ceux-ci ne pourront pas être déplacés et opérationnels avant cette date. La Municipalité et tous les services communaux, malgré ces travaux de déménagement conséquents, mettront tout en œuvre pour maintenir le service à la population durant cette période. M. COTTIER remercie la compréhension et l'indulgence de chacun.

Terrain de sport Glariers : afin d'améliorer les infrastructures sportives et de décharger le terrain de sports de la Planchette fortement fréquenté, la Municipalité a décidé d'aménager la place de sport des Glariers, là où se trouve actuellement le terrain en tartan et la partie herbeuse et de l'ouvrir à la population aiglonne 7j/7j, de 08h00 à 22h00. Ceci dès le 21 mai prochain. À cette même date, M. COTTIER rappelle qu'il y aura la journée porte ouverte des Dents-du-Midi, ainsi que l'inauguration du terrain de sports de la Planchette et la manifestation Suisse Bouge. Toutefois, les écoles et les sociétés locales seront prioritaires sur ce terrain. Pour ce faire, un grillage supplémentaire sera installé afin de délimiter et de séparer la partie terrain de foot du FC Aigle et le terrain de Beach du VBC Aigle. Deux buts de football, deux paniers de basket seront installés sur cette surface ainsi que des casiers connectés de type Boxup qui permettront d'avoir accès gratuitement à du matériel de sport et de loisir. Il suffira simplement de télécharger une application sur son smartphone et de s'y inscrire. Des bancs et des poubelles seront également installés. Cette dépense d'environ CHF 40'000.- sera prise sur le budget des infrastructures sportives prévues.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

Programme législature : les Conseillers communaux ont reçu le communiqué de presse et le programme de la législature. La Municipalité se tient à disposition en cas de question. Un énorme travail de l'ensemble de la Municipalité a été fait au tout début de cette législature pour délivrer ce programme qui annonce les cinq années à venir, en fonction des décisions que le Conseil a prises, comme le taux d'imposition, le budget et le taux d'investissement. Il s'agit d'une traduction de cette volonté-là et la Municipalité en est assez contente. Plusieurs allers-retours ont été faits pour avoir un travail transversal et un contenu qui convienne.

Place du Marché : l'exposition sur tous les projets de la Place du Marché est encore accessible jusqu'au déménagement. Il faut espérer que la Municipalité puisse proposer, déjà ce 2ème semestre, un préavis allant dans le sens de ce programme et de ce projet lauréat qui est exprimé au travers des trois premières planches à l'entrée du hall de l'HDV.

Cyber sécurité : la commune finalise l'audit mandaté auprès de CyberSafe sur la cyber sécurité. M. le Syndic se tient à disposition pour de plus amples renseignements. Il relève que même les auditeurs ont eu de la peine à pénétrer à l'intérieur du système communal pour pouvoir faire leur travail. La commune devait à chaque fois quittancer par double authentification, leurs accès, ce qui est plutôt rassurant. Elle touche du bois sur ces éléments-là, mais d'ores et déjà, des mesures ont été prises et ce déménagement en amènera davantage. Elles seront reconduites ensuite, lors de l'établissement sur le site de l'hôpital, puis lors du retour dans le nouvel HDV avec un 2ème audit et vérifier si les mesures appliquées sont efficaces pour finaliser les quelque 3 à 5 % de risques qui avaient été identifiés, notamment par des mesures et des campagnes de phishings, ou encore sur l'identification de réseau. Le travail avance bien, avec satisfaction et il faut être rassuré sur ce réseau-là en ce qui concerne la cyber sécurité.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-01 DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022 RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 1241 EN ZONE INDUSTRIELLE EN VUE DE SA MISE À DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION DE PROJETS INDUSTRIELS

M. Philippe **KAPPELER** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) n'a aucun problème sur les conclusions du préavis. Cependant, une chose ne lui semble pas claire dans le rapport : ce n'est pas « toute » la parcelle de la BCVs qui a été touchée par l'amendement à CHF 180.-/m², mais seulement une fraction. Comme le rapport est rédigé, cela laisse entendre que l'entier de la parcelle doit être à ce prix-là. Dans le conseil du mois de décembre, il s'agissait bien d'une fraction de la parcelle.

M. Philippe **BELLWALD** (EA), s'il a bien compris le préavis, une barrière va être placée sur ou autour de ce terrain, qui va être à la charge de la commune. Il demande pour quelles raisons.

M. Stéphane **TILLE** (UDC), comme l'a mentionné M. le Conseiller Ph. KAPPELER dans son rapport, au mois de décembre, le Conseil a octroyé la vente pour 71'000 m² à CHF 180.-/m². Cette vente n'a pas encore eu lieu, selon le préavis. Ici, avec ce préavis, le Conseil a octroyé l'achat pour 10'000 m², il va octroyer un achat de 20'000 m², autoriser la réalisation d'un DDP pour environ 30'000 m², il y aura donc environ 100'000 m² au libre choix de la Municipalité pour la vente et la mise à disposition des DDP. Il est aussi important que le Conseil puisse encore valider ou pas, certaines des ventes futures ou DDP, en particulier pour cette parcelle. Il dépose

un amendement dans le sens de soutenir l'achat de la parcelle, mais de supprimer le point n° 2, relatif au DDP pour pouvoir laisser la liberté de vendre ou de faire un DDP en devant passer par voie de préavis.

Amendement :

Suppression du point N° 2 des conclusions du préavis :

1. Pour l'acquisition de la fraction de parcelle N° 1241 de la Commune d'Aigle :
 - D'autoriser la Municipalité à acquérir une fraction de la parcelle N° 1241, d'une surface totale de 21'200 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », pour un montant de CHF 2'862'000.-, soit CHF 135.- par m², sous déduction des éventuels soutiens cantonal et fédéral qui seront sollicités au titre de la LADE et de la LPR. Ce montant sera porté au bilan.
 - D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu.
2. D'approuver le Municipalité à signer tous les actes relatifs à ces transactions

M. Philippe **BELLWALD** se souvient que l'année dernière, M. le Conseiller Fr. DELADOEY avait fait une remarque à la suite de la proposition de vendre le terrain qui disait qu'en prenant tout en compte, c'est-à-dire le prix d'achat (BCVs) CHF 80.-, une prime de CHF 32.- qui est donnée à la BCV lors de la vente, la somme se monte à CHF 112.-/m². Et d'après ses calculs, la commune, quand tous les investissements qu'elle fait pour les infrastructures étaient comptés, s'en sortait tout juste. Aujourd'hui, il est dit que la commune va acheter du terrain à CHF 135.-/m². Il rappelle en passant qu'il y a encore une prime de CHF 22.50 qui doit s'ajouter à ce prix en cas de vente et avec ce prix-là, il faudrait avoir un prix de vente qui soit très élevé et bien supérieur à CHF 180.-/m² pour pouvoir prendre en compte le montant de la barrière dont il vient de parler tout à l'heure et potentiellement du ch. des Iles N°6. Un investissement important a été fait ou qui va être fait. M. BELLWALD demande si la CoFin a fait le calcul par m² du prix de vente qu'il faudrait avoir pour ce terrain pour que la commune s'en sorte.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, au sujet de la barrière, répond qu'effectivement, cela fait partie de l'accord avec l'entreprise propriétaire de cette parcelle. Dans la discussion, il a été dit à la Municipalité la possibilité de mettre à disposition et vendre cette parcelle de 21'000 m², mais la société propriétaire souhaite rester chez elle et marquer ce territoire-là par la pose d'une barrière prise en charge par la commune. M. le Syndic s'en est totalement ouvert à la commission et à la CoFin. D'après le devis, un montant d'un peu plus de CHF 40'000.- est prévu pour cette clôture. Il n'est pas impossible de répercuter le prix de cette barrière sur les futurs acquéreurs, mais au tout départ, il a été intégré. Il a été prévu que cela susciterait des questions, mais manifestement, cela en susciterait encore si ce poste n'avait pas été mentionné. M. le Syndic assume pleinement cette mention et en toute transparence, l'idée était simplement d'avoir la globalité du montant, l'accord et un prix relativement faible qui permet d'avoir une valorisation d'une « languette » de parcelle qui devient beaucoup plus large et exploitable pour l'implantation d'entreprises. Il a été considéré que ce sacrifice, cette prise en charge de barrière, était totalement dans les cordes de la commune et c'est ce qui est proposé au Conseil.

M. DEVAUD se permet de dire qu'il ne faut pas mélanger les deux dossiers. Là aussi, il en a été largement discuté avec la commission et la CoFin. Le montage financier n'est pas le même, ce sont deux choses bien séparées. D'une part, il s'agit d'une parcelle à future en prenant la parcelle actuelle communale ex BCV et la parcelle actuelle ZM future commune. D'autre part, sur l'entier de ces 30'000 m², sur une parcelle qui est directement accessible par la route des Marais avec un équipement présent dans la route. Il faudrait imaginer pouvoir directement donner une possibilité d'implantation d'une entreprise sur ce site, ne pas avoir à construire immédiatement le chemin et d'avoir un impact financier sur cette parcelle-là. Le montage financier qui a été évoqué à l'instant par rapport à l'ex BCVs est juste, puisqu'il a aussi largement été évoqué et discuté dans le cadre d'une autre commission, mais il n'est pas valable sur ce montage-là, puisqu'ici, il est proposé l'achat à CHF 135.-/m², sur une petite partie avec une petite entreprise (10 % de la parcelle totale qui pourrait être mise à disposition avec une partie de part aux gains). Tout le reste, c'est du bénéfice net. En faisant soit une vente,

soit un droit de superficie avec le différentiel de CHF 135.- et CHF 180.-/m², sur les 90 % de la parcelle à futur, c'est un bénéfice net pour la commune qui n'est pas soumise au gain immobilier et qui peut largement pouvoir réapprovisionner des réserves financières pour d'autres investissements. La Municipalité pense que c'est une bonne opération, il faut sauter sur l'occasion qu'une opération, une opportunité telle que celle-ci, de pouvoir agrandir sa parcelle qui est assez étroite, d'avoir une parcelle qui pourrait largement convenir à d'autres entreprises, est une occasion à saisir.

M. DEVAUD comprend l'amendement de M. le Conseiller S. TILLE qui accepte l'achat, mais à qui, dans quelles conditions, quelles typologies. Là aussi, il s'en est ouvert à la commission, le but étant de pouvoir échanger. Cela a nécessité tout de même quelques explications du travail qui a été fait en décembre dernier sur cette grande parcelle. Une commission et un Conseil un peu bouleversé par une demande de la Municipalité de pouvoir saisir des opportunités. La commune est toujours dans le marché dont certains se sont écartés, mais il croit pouvoir dire qu'elle est bien active sur une place économique à fortes tensions, forte concurrence. Puis la décision du Conseil du mois de décembre reste valable, surtout avec le prix qui a été augmenté, qui répond aussi à la question de prise en charge d'un certain nombre de frais et d'un plus grand bénéfice au profit de la commune. Pour cet amendement-là, M. le Syndic demande à l'Assemblée, pour cette fois, de bien vouloir le refuser. La commune est dans une situation exceptionnelle et il insiste sur le caractère exceptionnel de cette demande, il a envie de dire « pour la dernière fois ». Il ne veut pas faire de fausses promesses, mais la Municipalité est en train de préparer un préavis avec une proposition de vente de terrain communal à une entreprise importante, à CHF 200.-/m², avec l'entier des détails de la vente et bien entendu, en ayant intégré la CoFin. Cette situation est un peu spéciale, mais il espère pouvoir dire que c'est la dernière fois, que la Municipalité reviendrait à un procédé habituel, que lorsqu'elle demande de vendre une parcelle, elle dit à qui, comment, quoi et dans quelle temporalité, avec un projet complet. C'est sa volonté de pouvoir le faire. Mais sur ce dossier-là, M. DEVAUD demande de suivre le rapport et les conclusions de la commission des affaires immobilières et de la CoFin pour donner à la commune ces autorisations. Il espère pouvoir donner de bonnes nouvelles lors d'un prochain Conseil sur la dénomination exacte des entreprises.

Mme Anne **CROSET** (EA), demande à M. le Syndic quel est le degré de probabilité que la commune va effectivement recevoir tout ou partie des subventions cantonales, respectivement fédérales.

M. Grégory **DEVAUD** répond à 99 %. Comme la procédure le veut, ce dossier-là est porté auprès de l'association régionale Chablais Région. Il a été validé par son comité, transmis directement au Canton et le dossier est monté avec les montants qui ont été évoqués dans le cadre du préavis ou lors de la commission. Il dit 99 % sur la question du prêt sans intérêt. Pour la question des aides à fond perdu, c'est beaucoup plus compliqué puisqu'il y a un certain nombre de critères. La Municipalité pense à Chablais Région, mais aussi avec les répondants cantonaux auxquels elle répondra directement avec un certain nombre de critères sous l'angle du développement et de la promotion économique. Mais là, le risque est plus élevé. Pour ce qui est des prêts sans intérêt et donc finalement de l'impact de la charge financière sur la commune, là, elle est quasiment à pas loin de 100 % de pouvoir bénéficier de cette aide.

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) apprend ce soir avec surprise qu'un des éléments qui avaient permis de clore les débats de décembre sur l'achat, à savoir ces 600 places de travail qui devaient être ainsi offertes à la commune, n'a pas lieu. Il trouve un peu dommage.

M. Grégory **DEVAUD** répond que s'agissant de ce dossier, la commune est toujours dans la course. C'est d'autres dossiers qui ont été perdus et qui sont partis du côté du Nord vaudois. Mais pour celui-ci et un certain nombre d'emplois pour la commune, Aigle est largement dans la course.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) souhaite faire un commentaire sur l'argent, parce qu'il va falloir payer le terrain et le plan d'investissement actuel laisse la commune tout juste le nez hors de l'eau. Comme il avait été prévu et prédit dans le rapport de minorité au municipal des finances, il faudra reporter certaines des dépenses prévues dans le plan. Ce qui aurait été logique de faire dès le début, sachant qu'au cours des 5 ans, il y a encore des investissements supplémentaires qui ne sont pas prévus tout de suite. De l'argent va sortir, il faudra essayer de louer ce terrain de 100'000 m² et assumer la dette. Et là, aujourd'hui, il n'est plus parlé d'emprunts à 0 % pour longtemps. Il faut rester attentif à cela et écouter les anciens Conseillers.

M. Philippe **BELLWALD**, dans la question qu'il avait élaborée tout à l'heure, avait fait mention des terrains de la BCVs et ensuite le fait d'acheter des terrains à CHF 135.-/m² à une entreprise. Ce sont des termes des tractations. Mais sa question était de demander si le calcul in finé de savoir combien cela va rapporter à la commune a été fait par la CoFin. La Municipalité, par son Syndic, a répondu, mais il souhaite aussi entendre la CoFin pour savoir quelle est la fourchette du bénéfice qui sera retiré d'une telle opération.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) répond que la CoFin n'a pas fait d'autres calculs et ne peut pas répondre davantage à cette question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE M. STEPHANE TILLE (UDC) :

À main levée, l'**amendement est refusé** à la majorité des membres présents. (38 non // 13 oui – 9 abstentions)

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2022-01, relatif à la mise à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 1241 en Zone Industrielle, en vue de sa mise à disposition pour l'implantation de projets industriels ;
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. Pour l'acquisition de la fraction de parcelle N° 1241 de la Commune d'Aigle :

- D'autoriser la Municipalité à acquérir une fraction de la parcelle N° 1241, d'une surface totale de 21'200 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », pour un montant de CHF 2'862'000.-, soit CHF 135.- par m², sous déduction des éventuels soutiens cantonal et fédéral qui seront sollicités au titre de la LADE et de la LPR. Ce montant sera porté au bilan.
- D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu.

2. Pour la mise à disposition de fraction des parcelles N° 1241 et 2839, en cas d'octroi de droit distinct et permanent de superficie :

- D'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, des droits distincts et permanents de superficie sur des fractions des parcelles N° 1241 et N° 2839, d'une surface de respectivement 21'200 m² et 10'100 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », moyennant une rente annuelle de 5 % de la valeur du terrain, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 5 % de CHF 5'634'000.- ;
- D'autoriser la Municipalité à accorder un droit d'emption d'une durée de 10 ans, sur la part du fond grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 5'634'000.- indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption. En cas d'évolution négative de l'IPC, le droit d'emption ne pourra être inférieur à CHF 5'634'000.- ;
- D'accepter, en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au

bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte « réserve terrains industriels, infrastructures et achats » ;

- D'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans ;

3. D'approuver le Municipalité à signer tous les actes relatifs à ces transactions

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-02 DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022 RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Mme Denise **LATTION** (PLR) donne lecture du rapport.

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA), s'agissant de l'art. 2, du règlement qui donne une énumération assez complète des différentes entités qui méritent d'être surveillées, demande à M. le Municipal J.-L. DUROUX que les installations sportives soient rajoutées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents (53 oui // 5 non, 2 abstentions)**, **le Conseil communal d'Aigle** :

- Vu le préavis 2022-02, relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la vidéosurveillance ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver le nouveau Règlement communal sur la vidéosurveillance ;
2. De soumettre ce Règlement au Canton pour approbation.

3. RAPPORT DE COMMISSION

3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE SUPERVISION EEG

M. Philippe **PASCHE** donne lecture de la commission de supervision EEG.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

4. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

5. MOTIONS DÉPOSÉES

6. POSTULATS DÉPOSÉS

6.1 POSTULAT " COLONIE DE VACANCES D'ÉTÉ ACCESSIBLE AUX ENFANTS DE FAMILLES EN SITUATION PRÉCAIRE"

La parole est passée à Mme Jargal **TUMURBAATAR** (PSA) pour exposer son postulat dont la teneur est la suivante :

« Les camps scolaires et colonies de vacances sont des programmes de loisirs éducatifs qui permettent aux enfants de se ressourcer, de se construire et de s'épanouir à travers des activités de loisirs en plein air, des ateliers pédagogiques, d'avoir une expérience de la vie en communauté avec un encadrement et une animation misant sur le pouvoir d'agir. À cela s'ajoute l'acquisition de l'estime de soi, étape essentielle dans la construction de tout individu et plus particulièrement lors de ces moments pivots de la vie que sont l'enfance et l'adolescence. Le séjour en camp permet aux jeunes de développer leur confiance en leurs capacités, d'améliorer leurs relations interpersonnelles et par conséquent, leur autonomie. Autant d'atouts qui leur permettront dans le futur de se construire et devenir des citoyens de la Suisse autonomes et accomplis. L'offre des camps de vacances pour les enfants en Suisse est multiple et variée, malheureusement les prix du marché ne sont pas abordables pour toutes les familles. Les bénéfices listés sont d'autant plus essentiels pour les enfants issus des milieux de vies instables ou des familles en situation de vulnérabilité. La précarité ne prenant pas de vacances, la Municipalité de la commune d'Aigle doit étudier la possibilité de financer les camps de vacances aux enfants de familles précaires, car un séjour en camp de vacances s'inscrit dans l'ensemble des outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De l'autre côté, il faut admettre que l'accueil des enfants pendant les colonies de vacances, coûte cher. Néanmoins, le coût investi est largement rentable et constitue un atout pour le bien-être des enfants et leur devenir, pour la qualité de vie des parents et pour vivre ensemble en collectivité. Cela constitue aussi un atout pour l'économie, car des enfants qui n'ont pas eu l'occasion d'avoir une enfance épanouie, ont un grand risque de devenir une charge pour la société une fois devenus adultes. Pour ces raisons, il est important que ces structures puissent être utilisées par les enfants de toutes les couches de la population. L'application de tarifs raisonnables et la mise à disposition d'offres appropriées sont nécessaires pour faciliter l'accès aux offres à toutes les familles, y compris à celles dont les parents ne travaillent pas. Cela a pour le but de faciliter leur intégration sociale et culturelle et de renforcer l'égalité des chances qui se construisent prioritairement durant l'enfance

Nous déposons donc le présent postulat avec demande de renvoi direct à la Municipalité pour étudier la possibilité de mettre en place à Aigle une colonie de vacances d'été accessible aux enfants de familles en situation précaire.

Conclusions : Prendre en considération le présent postulat. Le renvoyer directement à la Municipalité ».

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) reconnaît que ce postulat est très intéressant, mais il trouve dommage qu'il ne considère pas les structures existantes. Il y a, dans la commune, plusieurs associations sportives, culturelles et religieuses, qui ont des offres importantes de camps d'été ou d'hiver. D'ailleurs, au Club Alpin Chaussy qu'il préside, une semaine d'été ou d'hiver est offerte aux jeunes de 8 à 14 ans, de 14 à 18 ans, l'Eglise Évangélique offre des camps également et certainement d'autres associations. Bien évidemment, malgré l'aide des bénévoles, ces camps ont un coût non négligeable. Selon lui, la première étape serait de s'approcher de ces associations afin de soutenir une offre pour les familles en situation précaire et ainsi de

permettre de les intégrer et de ne pas les discréditer.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) s'exprime au nom du groupe PLR qui a largement discuté de ce postulat et qui est resté avec trois interrogations partiellement ouvertes qu'il souhaiterait voir clarifier, soit par la postulante, soit par la Municipalité lorsqu'elle prendra position :

1) Même si évoqué dans le texte de l'interpellation, il lui paraît absolument essentiel et primordial d'assurer l'approche inclusive et intégrante et non pas sélective. Cela veut dire qu'une éventuelle offre de colonie doit s'adresser à toutes et tous et doit viser une mixité sociale, au risque sinon d'encrever ou stratifier les couches sociales, ce qui serait totalement contraire au but qui est visé.

2) Le groupe souhaite que par « colonie », on entende une définition non pas étroite de l'infrastructure du camp, mais, comme mentionné au bas de la première page de l'interpellation, que l'on travaille bien sur une définition de marge, c'est-à-dire programme de loisirs, activités, ateliers, expériences, etc... Cela paraît important et cela va aussi dans le sens de ce qui a été dit par M. le Conseiller S. TILLE tout à l'heure. Par ailleurs, il a un peu de peine à comprendre pourquoi cela est limité aux vacances d'été si on parle déjà de programme d'activités de colonie. Il rappelle quand même que les camps de ski font partie de cela.

3) Le groupe souhaiterait que soit aussi pris en compte l'ensemble des offres complémentaires, similaires, qui peuvent exister dans la région. Il faut également penser à ceux qui ont déjà été cités comme le jumelage, le passeport vacances, le camp de ski, etc..., qui existent. Mais aussi aller plus loin, avoir des collaborations avec des institutions ou des programmes hors du périmètre communal, dans l'esprit de chercher des synergies avec des offres existantes et aussi penser à des offres de types privées, comme par exemple à la Fondation Reka pour l'aide aux vacances qui existent et qui peut, elle, effectivement cibler sur des besoins très spécifiques individuels de familles isolées qui sont tirées du cadre de colonie, mais qui répond aussi à la préoccupation que la postulante a oublié de développer.

Pour résumer, le groupe PLR est plutôt favorable à ce postulat, sous conditions que les trois points évoqués plus haut soient bien compris :

1) que ce soit participatif et non sélectif

2) d'être devant une définition large au sens « activités »

3) les solutions auxquelles la Municipalité pourrait travailler doivent reposer sur une approche collaborative et synergique.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que ce sont aussi des réflexions qui ont pu se faire en Municipalité par rapport à ce sujet et aux remarques de M. le Conseiller Ph. PASCHE. Elle propose à ce Conseil de renvoyer ce postulat directement en Municipalité pour qu'elle puisse effectuer un état des lieux de ce qui existe également et de pouvoir le présenter sous forme de rapport-préavis.

Mme Jargal **TUMURBAATAR** souhaite répondre aux trois questions du groupe PLR.

1) Certaines associations qui proposent des camps de vacances ciblent et n'intègrent pas une certaine population, comme notamment les camps de football.

2) Le but est que tous les enfants puissent bien sûr participer aux camps et le prix doit être abordable, selon elle.

3) Cela lui paraît tout à fait logique et acceptable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Jargal TUMURBAATAR, pour le groupe PSA, intitulé « Colonie de vacances d'été accessible aux enfants de

familles en situation précaire ».

A main levée, **le postulat est renvoyé à la Municipalité** à l'unanimité des membres présents.

6.2 POSTULAT "POUR LA CRÉATION D'UN SENTIER NATURE À DESTINATION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AINSI QUE LEURS ACCOMPAGNATEURS"

La parole est passée à M. Alexandre **FAVRE** (PLR) pour la lecture son postulat, dont la teneur est la suivante :

« Le but du présent postulat est de demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un parcours forestier destiné à permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles de la vision de pouvoir se promener en milieu forestier sans difficultés. À l'heure où l'homme se déplace sans limites de frontières, il est inacceptable que des personnes à mobilité réduite n'aient pas la possibilité de faire une simple promenade en forêt. Un modèle très intéressant existe déjà entre les villages de Villars-Tiercelin, Corcelles-le-Jorat et Peney-le-Jorat.

Cette voie de promenade existante a été aménagée avec le soutien de diverses associations d'aides aux PMR, fondations de soutiens financiers ainsi que la fondation vaudoise de probation (FVP). La FVP est une institution de droit privé créée afin de répondre aux besoins des personnes majeures et mineures sanctionnées par la justice pénale. La FVP dispose d'ateliers apportant un accompagnement professionnel aux personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG).

Le TIG est exécuté au service des collectivités publiques, dans un objectif de réparation des torts. La plus-value apportée à notre population souffrant d'handicap semble évidente, mais cela ne s'arrête pas là. Par exemple, les bambins découvrant la marche avec leurs grands-parents, les écoles, les joggeurs et même de temps à autre des skieurs de fond se rendant sur place afin de profiter du sentier situé dans le Jorat sont légion.

Nous vous proposons, en cas d'acceptation de ce postulat, de le renvoyer directement en Municipalité pour traitement ».

La discussion est ouverte :

M. Roberto **FUCILE** (ALT) salue ce postulat, étant relativement concerné de par sa famille et cela le touche énormément. Il soutiendra ce postulat à 100 %. Il souhaite néanmoins sensibiliser l'Assemblée à une chose : pouvoir aller se promener en forêt, c'est extraordinaire pour les personnes à mobilité réduite. Mais il faut avoir une réflexion plus large, comment s'y rendre, comment se parquer à proximité de ces endroits-là. Il invite la Municipalité, si ce postulat est accepté, de répondre non seulement aux questions très pertinentes de M. le Conseiller A. FAVRE, mais aussi d'avoir une réflexion globale sur l'accès à ce sentier nature pour les personnes à mobilité réduite.

M. Francis **GERMANIER** (UDC) souhaite compléter les propos de M. le Conseiller R. FUCILE, car il manque, selon lui, quelques éléments. Pour les personnes se déplaçant avec un rollator, aller en forêt est particulièrement compliqué, par manque de goudron. Il faudra faire des chemins, les entretenir, mettre des bancs pour s'asseoir. Ensuite, au niveau sécurité, des barrières devront être posées et surtout, il faudra être atteignable par téléphone. Le bord du Rhône pourrait être une solution, mais avec les vélos et la distance, il sera difficile d'y accéder, surtout en rollator. Puis il faudra les accompagner ces gens, car même en ville depuis le quartier de Pautex, il n'est pas simple de s'y rendre en fauteuil roulant, même les personnes en rollator ne sont pas nombreuses en ville à cause des trottoirs. Pour terminer, M. GERMANIER propose de confier ce postulat à la commission de la mobilité.

M. Alexandre **FAVRE** entend bien les remarques. Il faut effectivement des places de parc, ce qui explique pourquoi tous les lieux ne s'y prêtent pas. Au niveau du concept, il n'y a pas de béton puisque ce sont des passerelles en bois, avec des bancs, des tables, qui permettent aux gens de pouvoir se déplacer à hauteur de 50 cm, voire 1 mètre, dans la forêt. Il est évident qu'il doit y avoir des barrières et que cela doit être sécurisé

dès le départ. Une personne qui se rend en forêt aux jours d'aujourd'hui, qu'il y ait un sentier pour elle ou pas, a besoin d'être véhiculée. Cela limite un peu les possibilités. Il n'y a malheureusement pas de forêts très accessibles à Aigle, pas énormément d'endroits qui s'y prêteraient. L'entretien se fera comme plein d'autres choses à Aigle, comme le sentier Aigle Loup par exemple. Une infrastructure doit être entretenue, mais il ne voit pas de problème pour les personnes. Le but étant qu'elles puissent aller en forêt, écouter les oiseaux, à l'ombre sous un arbre, aller écouter les feuilles dans le vent, etc...

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que la Municipalité voit ce postulat d'un très bon œil, mais comme il a pu le constater ce soir, il y a toute une série de questions qui peuvent se poser, notamment ce qui a été évoqué tout à l'heure. C'est pourquoi elle propose au Conseil de pouvoir en débattre tranquillement en commission, afin de pouvoir cibler un peu mieux la proposition qui sera apportée ensuite dans le rapport-préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président fait passer l'objet au vote :

Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Alexandre FAVRE, pour le groupe PLR, intitulé « création d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnateurs ».

A main levée, **le postulat est renvoyé à la Municipalité** à la majorité des membres présents. (7 abstentions)

7. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

7.1 INTERPELLATION " FIRE IN THE SKY, QUID DE LA BIODIVERSITÉ ?"

La parole est passée à M. Jacques **VACHERON** (PLR) pour la présentation de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Durant les heures que nous passons dans la nature à observer ou à tenter de capturer l'image d'un oiseau, d'un chamois ou encore d'un bouquetin, il est assez évident de se rendre compte à quel point la cohabitation est fragile entre l'humain et les animaux sauvages. Préserver la biodiversité est devenu un thème récurrent que ce soit durant les campagnes électorales ou dans cet hémicycle. À titre d'exemple, dans sa motion du 21 septembre 2020, Françoise GOY parle de perte de biodiversité et dans son postulat du 28 mars 2019, Kathrin HESS-BELLWALD parle de diminuer la pollution lumineuse nocturne, de plus en plus envahissante, avec des conséquences reconnues néfastes pour notre écosystème (faune et flore). Toutefois, une fois par année, le 1er août, nous n'avons aucun scrupule à envoyer dans le ciel un feu et un spectacle pyrotechnique d'une puissance tel qu'il n'est pas sans conséquence sur la santé des animaux domestiques ou sauvages. Le volume sonore de certains feux d'artifice peut atteindre 160 décibels. L'explosion de feux d'artifice provoque la panique de centaines de milliers d'oiseaux chaque année. Leur envol précipité engendre des collisions importantes. Cet envol est par ailleurs caractérisé par de très hautes altitudes, pendant plusieurs dizaines de minutes. Les feux d'artifice se produisent la nuit, moment auquel la plupart des espèces recherchent un abri pour se reposer. Il est évident que les vols de panique générés par les feux d'artifice ont un impact négatif sur la santé et les chances de survie de ces oiseaux, en particulier pour les animaux les plus faibles ou les espèces en déclin. Il a également été prouvé grâce à plusieurs études qu'un feu d'artifice touche les oiseaux à environ 40km à la ronde. De ce fait, des milliers d'oiseaux peuvent être impactés par un seul et unique feu d'artifice. Soit plusieurs millions d'individus au moment des fêtes nationales. De plus, de nombreux animaux de compagnie disparaissent ainsi chaque année, après s'être enfui parce que des spectacles de feux d'artifice leur ont donné la frayeur de leur vie.

Terrifiés, ils tentent d'échapper à ce qui leur semble être des explosions et ils se retrouvent souvent fortement perturbés, désorientés et incapables de retrouver leur chemin. L'impact environnemental et sur la santé des humains n'est pas anodin non plus et pour cela je vous laisse prendre connaissance du rapport de l'OFEV

annexé à la présente interpellation. Tout cela pour un égoïste plaisir d'humain somme tout très éphémère. Fort de ce constat, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- N'existe-t-il pas une alternative sympathique et conviviale pour nos concitoyens pour célébrer notre fête nationale. (Drones, show laser ou autres)
- Le feu d'artifice est-il vraiment irremplaçable pour le bien-être et la joie de nos concitoyens. Pour le savoir, un sondage auprès de la population pourrait être pertinent.
- Est-ce que la Municipalité pourrait envisager à l'instar de la ville de Bienne, de Zürich, Genève ou de St-Moritz de purement et simplement supprimer le feu d'artifice du 1er août. Tout ça pour le bien-être, la préservation de notre biodiversité, notre eco-système et également de notre santé ».

La discussion est ouverte :

Mme Anne **CROSET** (EA) trouve le titre de cette interpellation plus poétique que précis. « Fire » est une notion pleinement poétique. « Fire Works » (feux d'artifice) est nettement plus adéquat. Plus sérieusement, elle n'a pas eu le temps de prendre contact avec la vétérinaire cantonale pour connaître son avis quant aux effets graves et durables sur la faune sauvage, sur les oiseaux et sur les chers animaux de compagnie concernant ces feux de 1er août. Elle pense qu'il serait intéressant, comme l'interpellation va être traitée par la Municipalité, de lui demander son avis scientifique.

M. Samuel **OBI** (les Verts) se demande si la discussion doit être ouverte sur les interpellations, question à laquelle **M. le Président** répond par l'affirmative.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, au nom de la Municipalité, remercie pour cette interpellation qui pose au demeurant plusieurs problématiques, citant divers objets pour lesquels la Municipalité a déjà répondu ou est en passe de le faire, comme mentionné dans la communication de ce début de séance à propos du futur PEC.

Concernant les questions, il indique tout d'abord que le futur PEC abordera d'une manière large, divers aspects liés à la préservation de la planète, que ce soit en matière d'énergie, de faune, de ressources naturelles, de biodiversité ou autres. À ce stade, la Municipalité peut déjà donner les réponses suivantes :

N'existe-t-il pas une alternative sympathique et conviviale pour nos concitoyens pour célébrer notre fête nationale ?

Oui, il existe bien d'autres manières de le faire. Ensuite, sur les spectacles de drones ou de laser, il n'est pas certain que le remède soit meilleur que le mal, notamment par la quantité d'énergie nécessaire pour cela. Partager un moment de convivialité autour d'un bon verre de Chasselas reste le meilleur moyen de le faire écologiquement parlant !!! Tout cela sera étudié en détail en marge du PEC.

Le feu d'artifice est-il vraiment irremplaçable pour le bien-être et la joie de nos concitoyens ? Pour le savoir, un sondage auprès de la population pourrait être pertinent.

Qu'est-ce qui est irremplaçable à part la planète ? Les feux d'artifice sont diversement appréciés par la population. Certains spectacles pyrotechniques voient également des gens se déplacer pour les voir. Un équilibre doit être trouvé. Il note la suggestion d'un sondage auprès de la population. Une question à ce propos pourra par exemple être intégrée au processus participatif du futur PEC.

Est-ce que la Municipalité pourrait envisager à l'instar de la ville de Bienne, de Zürich, Genève ou de St-Moritz de purement et simplement supprimer le feu d'artifice du 1er août ?

La Municipalité peut tout envisager, elle le fera dans le cadre des réflexions globales avec le PEC. Toutefois,

les particules fines dégagées à une seule occasion, qui peuvent bien entendu être économisées et doivent l'être, sont à mettre en relation avec l'ensemble des émissions de CO2. Il faut ajouter qu'avec le réchauffement climatique, ces feux d'artifice seront peut-être purement et simplement interdits vu la sécheresse. En résumé, la thématique est très intéressante, elle fera partie, comme tous les autres domaines, du futur énergie et climat communal.

M. Jacques **VACHERON** se dit enchanté des réponses municipales.

7.2 INTERPELLATION "AIGLE REÇOIT SON QUATRIÈME LABEL "CITÉ DE L'ENERGIE" : QU'EST-CE À DIRE ?"

La parole est passée à Mme Anne **CROSET** (EA) pour la lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Cette nouvelle a naturellement réjoui l'Entent Aiglonne. Elle désire à cette occasion demander quelques clarifications à la Municipalité.

- L'association « Cité de l'Énergie » est-elle un organisme privé ou étatique ? Quel est exactement son statut ?
- Qui sont les membres de cet organisme de certification (nom, âge, qualité) ?
- Cette association travaille-t-elle à titre gracieux ou se fait-elle rétribuer par les communes qui y recourent ? Dans le deuxième cas, quels sont les montants versés par la commune d'Aigle depuis 2009 ?
- La Municipalité reçoit-elle des directives de l'association « Cité de l'Énergie » après l'octroi de la certification ? Si oui, lesquelles ?
- Comment se fait-il que les bilans successifs des différentes expertises n'ont jamais été exposés devant le Conseil ?
- Quels avantages concrets les citoyens aiglons retirent-ils de la participation de la commune à cette certification ?

Nous remercions vivement la Municipalité pour ses réponses précises aux questions posées ci-dessus ».

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, étant donné que la Municipalité prend à l'instant connaissance du texte de cette interpellation, informe qu'une réponse sera donnée lors d'une prochaine séance.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA), pour tranquilliser Mme la Conseillère A. CROSET, compte tenu du montant versé aux membres des commissions dont il fait partie, c'est de la bonne volonté. Chacun exige des efforts à tous les niveaux en faveur de la nature. Alors ce qu'elle vient de nommer à l'instant, ce sont deux commissions qui coûtent peut-être quelque chose à la commune, car les employés qui rédigent les rapports sont payés, ce qui est normal. Il s'agit donc davantage de faire croire que la commune d'Aigle vit avec son époque, c'est-à-dire améliore pour les habitants, mais en voulant aller tellement loin, il ne s'agira plus de « vivre ensemble », mais de « souffrir ensemble ». Tout le monde se plaint que les oiseaux ne peuvent plus vivre la journée, que les éoliennes gênent, car ils ne peuvent pas se poser dessus. Maintenant, le 1er août leur casse les oreilles avec ses feux d'artifice. Que va-t-il rester ? Il faut maintenant se garer même dans les bois. Des chemins vont être faits pour les gens qui ont du mal à se déplacer, mais personne ne pense qu'il serait dangereux d'aller dans les bois. Tout comme aller à la pêche, même le risque de tomber à l'eau existe. Alors, si des chemins sont

faits pour eux dans les bois, autant les envoyer au suicide. Cela va coûter cher à la commune et ça ne sera pas employé. Comme les pistes de vélos. Il en a vu beaucoup, mais peu de vélos.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.3 INTERPELLATION "CRÉATION DE PLACES DE PARCS SUR LA PARCELLE 1162, POUR QUI ? POURQUOI ? QUE SE PASSE-T-IL ""

La parole est passée à M. Patrice **BADAN** (UDC) pour la lecture son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Le groupe UDC dépose une interpellation pour obtenir des éclaircissements. Il est paru dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 5 avril, la mise à l'enquête pour la création de 23 places de stationnement au lieu-dit « Les Iles-ch. du Chêne/parcelle 1162, propriété de la commune d'Aigle. Il s'agit en fait de la parcelle dite de la Ferme des Bouleaux.

Questions :

- Pour qui et pourquoi la création de ces places de parc ?
- Est-ce que ces places de parcs seront louées, si oui à qui et à quel prix ?
- Est-ce qu'un préavis sera déposé pour autoriser la Municipalité à dépenser le coût de la construction de ces places de parcs ?
- Quel est l'avenir de la parcelle 1162 et de la ferme ? Est-ce qu'elle aura toujours une vocation agricole ? »

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'en effet, un projet de développement a été élaboré le long de ce chemin, sur le terrain de la commune et mis à l'enquête selon l'usage. L'idée étant de pouvoir aménager quelques places de parc gazon avec un sol perméable, avec une légère emprise en bordure de route, puis un canal de récupération des eaux de surface qui a déjà été réalisé. Il ne s'agit que de cette emprise-là de la parcelle. La réflexion qui a été faite au cours des dernières années, est qu'un certain nombre de sociétés se sont implantées et il est à charge à la commune de contrôler qu'il y ait suffisamment de stationnement. Elles se sont implantées en bénéficiant de l'entier de leur droit à bâtir, en tenant compte des limites de construction et avec trop peu de places de parc prévues pour les collaborateurs, leurs visiteurs, ou leurs locataires. Plusieurs solutions ont été cherchées sur des parcelles communales et notamment sur la parcelle ex BCV's, pour pouvoir améliorer ce stationnement. La Municipalité garde à l'esprit de privilégier à terme, le moins de véhicules possible dans cette Zone Industrielle et d'encourager toutes les entreprises qui s'implantent désormais, à élaborer un plan de mobilité, de pouvoir les accompagner et diminuer le trafic dans cette zone. Force est de constater que cette zone est vivante, elle fonctionne, il y a beaucoup de visiteurs, ce qui nécessite un certain nombre de places de parc. Celles-ci peuvent être intégrées largement dans le budget communal « entretien et l'aménagement des espaces ». Il s'agit de budget relativement modeste, élaboré en partie par le service technique, ainsi que M. le Municipal J.-L.DUROUX, pour pouvoir les intégrer dans le cadre de ces aménagements-là et dans le cadre des compétences municipales. L'objectif de la réalisation de ce projet est de pouvoir les louer, de lancer un appel à plusieurs entreprises, dont certaines ont déjà sollicité la commune. D'autres pourraient être appelées à s'intéresser à l'une ou l'autre de ces places. Une rentabilité est donc prévue sur ce stationnement. Honnêtement, M. le Syndic n'a pas le montant exact de la location en tête, mais aujourd'hui, une place de parc se loue entre CHF 90.- et CHF 110.- par mois, par place et en surface. Ce

chiffre doit encore être finalisé, mais il est clair que pour la Municipalité, le but est de pouvoir les louer.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) craint que les compétences municipales ont été outrepassées, parce qu'un budget pour 23 places de parc est tout de même assez important. Il demande pourquoi il n'y a pas eu de préavis.

M. Sylvain **ORIOU** (les Verts) se demande comment il est possible de mettre 23 places de parc. Quand on parle de mobilité douce, on voit que c'est difficile à mettre en place.

M. Grégory **DEVAUD** précise que c'est une discussion que la Municipalité a eue à la suite d'une demande. Aujourd'hui, dans le cadre d'implantation de mise à l'enquête d'entreprise, il y a un nombre minimal de places de stationnement. Il faut veiller à ce que chaque entité puisse loger ses utilisateurs ou ses visiteurs sur sa parcelle. Il s'agit réellement de pouvoir porter une solution et encore une fois, il s'agit d'une compétence municipale. Ce n'est pas un aménagement traditionnel d'enrobé, mais des grilles gazons avec un sol perméable. Pour la commune, l'objectif est clairement de pouvoir favoriser, dans l'entier du secteur, le plan mobilité et la mobilité douce, cela a été largement expliqué au travers d'autres planifications comme le PDComm, SDC. Dans ce cadre-là, il s'agit d'une exception avec les possibilités de location qui seront apportées. En ce qui concerne l'avenir, un bail a été renouvelé à six ans le printemps passé, avec le fils de l'exploitant. Il n'y a aucun développement autre qu'un usage agricole de la ferme qui est en zone d'activités. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la viabilité d'une exploitation par rapport à des terrains qui sont quasiment sur des terrains propriétés d'autres entités sur le site, sont pour la plupart, mis à bien plaisir, donc avec une épée de Damoclès de disparaître demain s'il y a une implantation d'entreprise. C'est à l'exploitant d'en juger le bien-fondé. En regardant les comptes, il faut voir que ces fermes amènent une petite rentabilité, des réflexions ont été faites sur le développement d'une autre entité, d'une ferme accueil ou pédagogique, mais en l'état actuel des choses, il n'y a pas d'autres projets.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA), mise à part ces 23 places de parc, demande s'il a été prévu de mettre un abri à vélos près du parc pour que les gens puissent, par exemple, laisser leur voiture plus loin et éviter d'avoir le même système qu'à la Migros, c'est-à-dire d'aller dans les rayons avec l'auto !

M. Patrice **BADAN** ne partage pas l'opinion de la Municipalité sur un point. Pour que ce soit de compétence municipale, il faut que ce soit imprévisible et exceptionnel. Du moment que ce n'était pas au budget, on ne peut pas dire que c'est une compétence. Il aurait fallu pour ce projet, passer par un préavis.

M. Grégory **DEVAUD** souhaite rassurer sur la question du parc à vélo, car certaines associations veillent aux grains. Lors de mises à l'enquête, elles s'assurent du respect des normes en vigueur pour que le nombre de places à vélos soit respecté. À ce propos, il s'étonne que les architectes n'aient pas encore compris qu'il était nécessaire de pouvoir répondre immédiatement aux normes des deux roues, ce qui leur éviterait bien quelques oppositions, respectivement quelques séances pour pouvoir lever ces oppositions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.4 INTERPELLATION "ALEA JACTA EST, LES DÉS SONT-ILS JETÉS ? NE RISQUE-T-ON PAS DE SE MORDRE LES DOIGTS D'ICI QUELQUES ANNÉES "

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

Mme Anne **CROSET** (EA) avait interpellé la Municipalité vers la fin de la législature, à propos de cette villa « Souvenir » et M. BORLOZ lui avait répondu que la situation n'était pas très claire et qu'il convenait d'attendre. Elle n'a pas obtenu de réponse très précise à la question qui a été reprise ultérieurement par M. le Conseiller A. FAVRE et Mme la Conseillère M.-D. GENOUD. Ce qu'elle souhaite savoir maintenant, c'est où cela en est précisément et si la situation a évolué favorablement. Il était parlé à l'époque d'une crèche, mais rien n'était vraiment décidé. Alors qui ? Quoi ? Comment ?

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, explique que la Municipalité d'Aigle avait été contactée dès que le Canton a voulu se dessaisir de ce bien. Elle a analysé l'historique, les différentes possibilités qui lui sont offertes, puis les opportunités qui se présentent à elle pour une utilisation de ce bien, respectivement un achat, tout d'abord prioritaire et donc pas mis sur le marché. Il s'agit d'une partie des réponses données à l'époque par son prédécesseur. Allant dans le sens des priorités déjà axées sur certains projets du plan d'investissement, la Municipalité avait écarté cette variante. Toutefois, lorsque les besoins ont été analysés, deux possibilités s'offraient à elle. Elle avait eu des contacts avec une école privée, pour développer un cluster dédié à son sport, mais cette école s'était ensuite désistée pour se recentrer sur ses activités. Puis effectivement, il y a eu une analyse assez précise du bâtiment pour l'éventualité d'y accueillir une crèche, mais aucun montant n'était à l'époque encore articulé avec le Canton, pour savoir quelle valeur avait ce bâtiment et quel serait le montant des investissements nécessaires à l'installation d'une crèche. Il faut savoir que les normes sont relativement restrictives pour ce type d'accueil, Mme la Municipale M. ALLORA travaille ardemment à cet élément-là. Après analyse, il se trouve que l'investissement nécessaire sur ce bâtiment est d'un peu moins d'un million pour pouvoir le mettre aux normes et pouvoir accueillir et y implanter une crèche pouvant accueillir 44 enfants. Pour répondre à la demande de l'État, tout un travail régional a été fait sur le plan de l'accueil, le projet d'Ollon a été développé avec l'établissement d'une crèche de 44 places. Puis le projet a été écarté, le Canton a été avisé qu'Aigle n'était pas intéressée et qu'elle renonçait à son droit prioritaire et que ce bien pouvait être remis sur le marché. Cela a donc été fait une première fois, il n'y a pas eu d'acquéreur au prix estimé par le Canton. Un certain nombre d'offres ont été faites, mais manifestement au-dessous du prix et aujourd'hui, le 2e round de mise en vente au plus offrant selon un prix qui est donné, est en route. D'ailleurs, l'annonce se trouve actuellement sur le site de l'État de Vaud. La Municipalité ne conteste pas la valeur patrimoniale de cette maison de dix-huit chambres. Le toit a été refait et, potentiellement, un certain nombre d'investissements sont nécessaires pour envisager un rendement, si tel est le but. La Municipalité n'a pas intégré ce projet dans le plan d'investissement. Comme cela a été dit précédemment, elle a écouté les plus anciens et a priorisé ses investissements avec d'autres engagements et elle n'a alors pas osé proposer l'achat de cette bâtisse. M. DEVAUD se permet toutefois de citer en exemple la commune de Monthey qui avait vu venir, sur le marché, un bâtiment (La Maison Blanche) assez similaire qui avait été mis en vente. Cette commune, ne sachant pas quoi faire de cette bâtisse, l'a tout de même achetée, puis y a intégré un espace de coworking qui fonctionne assez bien. D'autres expériences de ce type fonctionnent un peu moins bien à Aigle pour l'instant, mais cela pourrait aussi être un projet d'avenir. M. le Syndic rappelle qu'en cas d'achat, l'investissement sera intégré dans le patrimoine financier, donc une nécessité d'un certain rendement à prévoir également. Une opportunité territoriale indéniable aussi. Pour celles et ceux qui verraient l'intérêt pour la commune d'Aigle de maîtriser le foncier, elle aurait cette opportunité proche de la gare. Mais il faut se rappeler toutefois que cette maison est classée, elle ne peut pas être démolie, mais que des possibilités existent. Il faut savoir aussi que le Centre Mondial du Cyclisme cherche à se développer en termes d'hébergement et de différencier son type de logement. Actuellement, il a un certain nombre de chambres à Mon Séjour et demain potentiellement un peu plus large, car l'activité reprend bien. Cela peut être une piste.

Pour conclure, la Municipalité a pris position. Dans son interpellation, M. le Conseiller A. FAVRE dit qu'il serait intéressant d'avoir une position ce soir. La Municipalité est plus ou moins prête à faire tout ce que le Conseil demande de faire, mais en l'état, elle n'a pas encore décidé de déposer une offre. Cela pourrait faire partie d'un préavis d'urgence ou d'un Conseil extraordinaire, mais en l'état, M. le Syndic relance un peu la « patate chaude » à l'Assemblée pour finalement savoir quel est son avis sur l'acquisition ou non de ce bâtiment.

M. Alexandre **FAVRE** est bien conscient d'avoir pris la Municipalité au dépourvu. Il y a un délai au 22 avril, il faut 10 jours pour convoquer un Conseil, etc., c'est pourquoi, il pense que si elle venait avec un préavis pour acheter cette bâtisse, cela laisserait tout loisir d'étudier plus en profondeur l'opportunité de l'acheter ou pas et ensuite d'accepter ou de refuser le préavis. La Municipalité s'en tiendra à la décision des Conseillers. Il est parlé de tronc commun pour les trains, ces parcelles jouxtent ; peut-être que d'être propriétaire de ce bâtiment permettrait de faciliter certaines choses à cet endroit qui paraît bien compliqué, d'après ce qu'il a compris de la présentation des TPC. Et cela pourrait être un argument.

M. Bernard **BOREL** (les Verts), pour sortir de manière un peu plus facile de l'endroit où l'interpellateur a mis le Conseil, suggère de faire une résolution qui confirmerait exactement les propos de M. le Syndic, et faire une résolution qui demande à la Municipalité de faire une offre sous réserve, pour qu'ensuite cela soit adopté par le Conseil communal.

M. Alexandre **FAVRE** répond que sa résolution est prête, il attendait simplement d'avoir la température de cette Assemblée pour la proposer ou pas. Si clairement les gens n'en veulent pas, cela ne sert à rien de voter une résolution ce soir, mais ce n'est pas tous les jours qu'un bâtiment ainsi est à la vente. Il entend la Municipalité qui ne voyait pas d'opportunité liée à un achat immédiat, mais il pense que le fait que les étoiles soient alignées au point qu'un bâtiment comme ceci est en vente au moment où on sait ce que l'on veut en faire, cela ne se présente pas une fois par siècle. Avec l'augmentation de la population, forcément qu'il va y avoir des demandes de bâtiments à un moment ou un autre. Son souci est de devoir le regretter un jour. Il cite en exemple des précédents qu'il y a eu à Aigle, comme la villa Saint-Pierre qui a quand même été pendant quelques années un « caillou dans la chaussure », mais au final, elle a magnifiquement été restaurée et elle est utile à une fondation.

M. Roberto **FUCILE** (ALT), au nom du groupe Alternative, soutient pleinement l'idée d'agrandir le patrimoine communal. Non seulement celui-ci, mais peut-être également d'autres bâtiments à Aigle qu'il faudra observer le jour où il y aura l'opportunité. Il est important pour une commune d'être propriétaire de certains bâtiments, pour pouvoir développer certaines choses qui lui tiennent à cœur.

Du moment que la commune n'arrive pas à vendre des terrains, que les opérations ne se font pas, M. Stéphane **TILLE** (UDC) aimerait connaître la position de la CoFin au niveau du plafond d'endettement et de la situation au niveau financier avant de se prononcer. Il est dit à chaque fois qu'il n'est pas possible de dépasser le plafond d'endettement et là, il y a des projets qui viennent se greffer. Quel projet pourrait être abandonné pour pouvoir financer cet achat qui a tout à fait du sens ?

Mme Anne **CROSET**, compte tenu de la valeur historique, architecturale et patrimoniale de ce presbytère, trouve à titre personnel, mais elle pense que le groupe EA la rejoindra sur certains points, qu'il serait extrêmement fâcheux de laisser passer ce bâtiment, car dans l'histoire récente, un certain nombre de bâtiments ont été détruits et qui ont tout l'accomplissement patrimonial de la ville. Le vendre à perte fatalement, puisque maintenant, il s'agit du deuxième round de la vente, est relativement intéressant. Il lui semble qu'il ne faut pas manquer cette occasion. Et effectivement, comme l'a dit l'un de ses préopinants, on risque dans quelques années, de s'en mordre les doigts. Vu l'évolution de la situation, vu la future affectation, cela serait désolant.

M. Alexandre **FAVRE** tient à rassurer d'éventuelles personnes, le but n'est pas de faire du rendement immobilier et gagner forcément des sous en faisant des combines dans l'immobilier, c'est vraiment de garder la mainmise sur ce patrimoine. La toiture est en bon état et peut durer encore quelques années puisqu'elle a été refaite en 1998. Il y a pas mal de chambres et la possibilité d'avoir un petit rendement relativement immédiat, sans investissement. Mais ce n'est vraiment pas le but d'acquérir pour revendre en faisant une plus-value pour aller acheter ensuite un terrain en Zone Industrielle.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, se permet de répondre à la question de M. le Conseiller S. TILLE sur la planification financière. Un plafond d'endettement a été voté fin de l'année dernière. Dans cette planification financière, il rappelle que l'achat éventuel du presbytère n'était pas inclus. Sur le plan immobilier, le prix de vente actuel demandé par le Canton s'élève à CHF 1'550'000.-. La commune avait un projet lors de la législature précédente, pour en faire une éventuelle crèche, avec un financement supplémentaire de 1 million. Il s'agit au final d'un investissement total de CHF 2'550'000.- pour en faire quelque chose. À l'heure actuelle, il n'y a aucun projet et ce montant n'est pas prévu dans la planification financière. Si le Conseil est intéressé ce soir pour diverses raisons, il est possible d'envisager l'acquisition de ce bâtiment. Idéalement, il faudra avoir un projet, car avec un patrimoine financier, il faut avoir derrière un but et si possible un peu de rentabilité financière. Il faut aussi être conséquent, car partir dans cette direction-là, péjorerait les autres investissements qui sont planifiés. La législature a encore une durée de 4 ans et demi, il y aura des choix à faire. Les Conseillers doivent être conscients que peut-être un jour, la Municipalité viendra dire qu'un certain projet ne pourra plus se faire à cause de cet achat du presbytère. Actuellement, la commune a encore une certaine liberté de manœuvre, mais il faut être conscient que cet investissement n'est pas prévu et qu'il y aura réellement des choix à faire.

M. Alexandre **FAVRE** remercie M. le Municipal DUROUX de rafraîchir la mémoire par rapport à tout cela. Toutefois, CHF 1'550'000.- sur CHF 140'000'000.- devrait pouvoir passer. Ce soir, il a beaucoup été parlé

d'exception, c'est aussi quelque chose d'un peu exceptionnel qui est présenté là. Effectivement, il faudra peut-être différer un projet de deux, trois ou cinq ans, mais l'achat de ce bâtiment ne peut, lui, être différé. Sincèrement, il faut acheter ce bâtiment. La population va croître, il y aura sûrement besoin de places de crèche tout de même, mais il faut garder la mainmise sur ce bâtiment et son parc pour pouvoir le valoriser, pour le bien de toute la population.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) est cosignataire de l'interpellation de M. le Conseiller A. FAVRE. Ce qui lui paraît relativement évident, c'est que classé en degré 2, ce bâtiment est classé monument historique, il a une valeur patrimoniale. Pour rassurer Mme la Conseillère A. CROSET, il n'a aucun risque d'être démoli par un éventuel futur propriétaire, mais néanmoins, il fait partie du patrimoine de la commune d'Aigle. Il rappelle qu'en 1945, il a été racheté par l'Association Évangélique Réformée vaudoise et transmis au Canton en 1969. C'est un gros bateau qui fait 1'934 m³, les façades et le toit datent de 1998, c'est aussi des montants conséquents qu'il faudra prévoir à terme. Mais de temps en temps, il faut peut-être laisser un petit peu les chiffres derrière soi et se laisser dire d'avoir un coup de cœur sur cet objet. Et pour lui, le coup de cœur est sur deux points : premièrement, sur l'aspect patrimonial non seulement du bâtiment, mais aussi du site par sa végétation. Deuxièmement, cela reste quand même pour la commune, un site stratégique pour les développements futurs dans ce secteur. Il pense particulièrement au train en 2035. À terme, sur un site et sur un endroit où objectivement, il y aura des gros développements. Il faut aussi admettre que le microsite en lui-même, pour de l'habitation pure, n'est pas non plus très sexy, parce qu'il se trouve coincé entre un train, un accès routier, un grand carrefour routier, qui sera probablement le plus gros en ville ces prochaines années.

Chacun pèse le pour et le contre, mais peut raisonner très logiquement sur ce dossier. En ce qui le concerne, il s'agit plutôt d'un coup de cœur. Il faut se poser la question de savoir si l'on veut conserver cet objet dans le patrimoine, si on veut considérer que c'est un site stratégique sur lequel nous souhaitons acheter un bien à long terme, maintenir l'emprise communale pour avoir des options à disposition pour diverses activités, qu'elles soient publiques, privées ou semi-privées. Puis comme l'a dit M. le Municipal J.-L. DUROUX, l'autre problème qui existe, mais de nouveau, c'est un problème rationnel, c'est qu'il faudra le rentabiliser, puisque c'est un objet financier. Rentabiliser ne veut pas dire faire du gain, mais juste couvrir les charges et aujourd'hui, cet objet est libre de bail, il n'y a pas de locataire actuel dedans. À son avis, c'est le coup de cœur qui l'emporte ici sur la raison et le rationnel. Il ne faut pas toujours le faire, mais ce soir est déjà une soirée d'exception sur les objets oubliés.

Sur la résolution, M. PASCHE pense qu'effectivement, pour pouvoir prendre une décision, il faudra que la Municipalité présente un préavis, tel que cela a été évoqué tout à l'heure. Et dans ce préavis, il y aura un certain nombre d'éléments techniques, dont l'état du bâtiment. Il y a des précarités de droits de construction inscrites depuis 1949 qui sont prévus et qu'est-ce que cette précarité engendre par rapport à la valeur de l'objet ? Il s'agira donc de faire une analyse de ce dossier un peu plus à fond, mais la Municipalité pourra le faire en présentant le préavis. En ce qui le concerne aujourd'hui, sur le problème de la résolution de M. le Conseiller A. FAVRE, il a envie d'appeler l'Assemblée à soutenir avec le cœur et d'oublier un petit peu la raison.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) ne veut pas renchérir sur les paroles de M. le Conseiller Ph. PASCHE et se dit tout à fait d'accord avec cette idée-là. Effectivement, il serait vraiment dommage de laisser passer un objet pareil. C'est une situation exceptionnelle, il n'y en a pas 150 sur la commune. Le problème de fond d'argent existe, mais le problème de fond de ne pas saisir une occasion pareille existe aussi.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) trouve sympathique d'avoir des coups de cœur, ils font bien dans le paysage, mais il faut garder aussi la raison, ce qui d'ailleurs, est l'avis de la Municipalité par rapport à cet achat. Elle est bien placée pour savoir qu'il faut prêter attention aux dépenses excessives et que cela va un peu loin en rentrant dans ce nouvel achat. Il faut aussi peut-être se dire que si c'est une société ou un privé qui l'achète, avec les restrictions qu'il y a avec ce bâtiment protégé, il ne pourra pas se faire n'importe quoi et la commune va mettre les limites possibles. Elle n'a pas besoin d'être absolument propriétaire de ce bâtiment, elle peut aussi le réserver à des privés. Il y a d'autres bâtisses historiques dans cette ville, qui sont très bien entretenues par des privés à qui il faut faire confiance. En Suisse, il y a une protection de ces bâtiments. La Municipalité va étudier ce projet, elle est dans le doute, il y aura un coup de cœur, mais M. BACCA est un peu sceptique. Il ne faut pas oublier que la commune a 137 millions de dettes. Pour rappel, la commune de

Payerne vient de demander une augmentation de son plafond d'endettement à 80 millions pour une commune de la même envergure qu'Aigle, qui se trouve dans du haut de gamme. Il ne faut peut-être pas aller trop haut.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense que tout le monde va tourner pendant pas mal de temps autour de la proposition qui a été faite. Cependant, il faut se mettre à la place de la position de la Municipalité, parce que souvent, quand elle propose quelque chose, le Conseil s'y oppose, alors elle est tout de même hésitante quand un billet de plus lui est mis sur la table. Il soutient ce système-là ; habitant en face, il espère partir ce soir avec le nom de son voisin. La seule crainte, c'est d'y voir une garderie d'enfants. M. CLAUDEL pense compte tenu des sommes dépensées, qu'il sera nécessaire de louer ce bâtiment. Il y a des associations qui malheureusement, en ont besoin pour prendre des gens qui sont vraiment coincés. Malgré les quelques bricoles à faire dedans, ce bâtiment est disponible, il est chauffé, propre. Il ne faut pas laisser traîner, parce que l'avantage est du côté de la commune pour l'instant, mais il faut savoir qu'il y a des gens qui sont forts et qui sont déjà passé à son bureau pour connaître le prix. À vouloir trop attendre, la commune risque de passer à côté.

M. Alexandre **FAVRE** remercie M. le Conseiller M. CLAUDEL pour son intervention, mais il tient le rassurer avec humour, cela ne va pas toujours très très vite et d'ici là, il sera un peu dur de la feuille.

M. FAVRE souhaite déposer la résolution suivante qui est présentée sous la forme d'un vœu :

Résolution : Le Conseil communal d'Aigle souhaite que la Municipalité lui présente un préavis concernant l'achat du presbytère situé à la place Frédéric Rouge à Aigle, au prix demandé par appel d'offres, soit CHF 1'550'000.- frais d'acquisition en sus.

Il s'est permis de mettre un montant pour rassurer, pour que la Municipalité ne soit pas tentée de monter à CHF 1'800'000 pour être certaine de l'avoir.

M. Philippe **BELLWALD** (EA), s'il a bien compris le texte de la résolution, le Canton demandait CHF 1'550'000.- pour ce bâtiment, offre à la commune qui avait la priorité. Aujourd'hui, il y a une offre qui passe dans le public. Il est clair que personne ne sait exactement comment les choses vont évoluer et jusqu'où ce prix va monter. On pourrait être étonné d'avoir une offre qui serait vaste et de se dire que l'on rate quelque chose. Alors, au lieu de fixer un prix, il suggère que la commune d'Aigle fasse une offre CHF 1.- symbolique supérieur aux autres offres, sous réserve de l'approbation du Conseil, ce qui voudrait dire que la Municipalité devrait revenir ici et donner le prix de vente de cet ouvrage. À ce moment-là, le Conseil pourrait prendre la décision en toute connaissance de cause.

M. Alexandre **FAVRE** répond que cette solution lui convient, mais il ne sait pas si c'est quelque chose qui peut être fait dans le cadre d'un appel d'offres.

M. Philippe **PASCHE** ajoute que l'appel d'offres ici n'est soumis ni à la loi sur les marchés intérieurs, ni sur la loi des marchés publics s'agissant d'objets immobiliers. Le Canton est relativement libre de mener la procédure. La seule chose qu'il doit garantir, c'est la transparence et le traitement des différentes offres. M. PASCHE proposerait tout simplement de retirer le montant de la résolution, puisqu'il y a un chiffre qui est publié à ce stade-là et de voir l'offre de la Municipalité. Elle sera bien entendu, obligée de jeter un coup d'œil sur le dossier, d'avoir des contacts avec le Canton, sachant qu'il n'y a aucune raison d'offrir au-delà de CHF 1'550'000.-. Il faut être raisonnable aussi, si quelqu'un devait venir avec une offre privée à CHF 2'000'000.-, il serait déraisonnable à ce moment-là de surenchérir juste pour avoir l'objet. Si quelqu'un est prêt à mettre un montant important pour l'avoir et cela va dans le sens de ce qu'a dit M. le Conseiller M.-J. BACCA tout à l'heure, c'est qu'il aura aussi un intérêt à valoriser ce bien. Il y a un appel d'offres avec un prix qui est indiqué, qui est un prix de référence, à son sens, cela devrait être le montant maximum que la commune devrait mettre sur la table pour faire une offre et en tout cas pas un montant supérieur à ce stade-là de la discussion. Si un montant supérieur devait s'avérer, pour des raisons qui lui échappent aujourd'hui indispensables, la Municipalité pourrait le faire par le biais du préavis qui lui est demandé de présenter au Conseil. Mais à ce niveau-là, M. PASCHE ne ferait pas d'injonction sur un montant en ce qui le concerne.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, trouve l'idée de M. le Conseiller Ph. BELLWALD très bonne. Des terrains

agricoles et des vignes se sont vendus avec ce modèle-là. Cela a toujours bénéficié à l'acquéreur, mais pas toujours au vendeur. Il n'est pas certain que cela soit possible dans ce contexte. Par contre, mentionner un montant maximum serait assez raisonnable. Il faut avoir en tête que la commune doit pouvoir apporter une preuve de financement. Il y a beaucoup de formules protestatives quand il est dit qu'il faut avoir la disponibilité des fonds. La commune les a. Mais le Conseil doit bien peser son vote, car en votant ce soir finalement, il donne une confirmation de principe de la possibilité d'obtenir un crédit suffisant. Cela ne veut pas dire qu'il vote déjà le crédit, M. le Syndic insiste bien là-dessus, car la commune devra pouvoir donner la confirmation de principe de possibilité d'obtenir un crédit suffisant pour le montant. À son avis, il faut mentionner un montant maximum.

Pour terminer, le montant ne peut pas être connu, il n'y a pas de négociation, seuls le chef de service et le notaire connaissent les offres déposées. À la fin de ces éléments-là, il n'y a pas d'échange et pas de possibilité de connaître ou de varier cela. Ce qui est connu, c'est le montant qui était offert au premier round, qui a été refusé et ce qui est aussi connu, c'est un montant qui avait été imaginé à l'époque et proposé auprès du Canton, montant sur lequel il était indiqué que dans tous les cas de figure, il ne céderait pas ce bien à ce prix-là. Il était environ CHF 1'000'000.- à l'époque. La fourchette sera donc quand même assez proche du montant proposé, mais M. DEVAUD doute sur le fait qu'il y ait des offres supérieures à ce montant-là.

M. Philippe **PASCHE** revient sur sa proposition et se rallie à l'argumentation de M. le Syndic concernant l'indication du montant, pour la raison évoquée.

M. Alexandre **FAVRE** propose donc de modifier sa résolution. Cela laisse une petite aptitude à la Municipalité dans le cas où elle voudrait assurer le coup et jongler un peu, mais pas plus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Résolution :

Par la présente résolution, qui est présentée sous la forme d'un vœu, le Conseil communal d'Aigle souhaite que la Municipalité lui présente un préavis concernant l'achat du presbytère situé à la Place Frédéric Rouge N° 1 à Aigle, au prix demandé par l'appel d'offres, soit CHF 1'600'000.- maximum, frais d'acquisition en sus.

VOTE :

Prise en considération de la résolution de M. Alexandre FAVRE (PLR) en lien avec l'interpellation « Alea Jacta est, les dés sont-ils jetés ? Ne risque-t-on pas de se mordre les doigts d'ici quelques années ? »

A main levée, **la résolution est acceptée** à la majorité des membres présents (**32 oui // 13 non // 11 abstentions**)

7.5 INTERPELLATION "TOUR DE FRANCE : URGENCE CLIMATIQUE, COMPENSATIONS ET ACTIONS LOCALES"

M. Yves **Jeanfavre** (ALT) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Comme tout le monde le sait le passage du Tour de France se rapproche et un certain nombre de fans se réjouissent et c'est tant mieux. Pour les plus sensibles à l'environnement et à l'urgence climatique d'entre nous, il reste des questions en suspens en matière de mesures promises pour identifier et compenser les impacts de cette grande manifestation sportive sur l'environnement. En effet, les 200 voitures, 150 camions et quelques hélicoptères accompagnant le Tour seront bien là malgré l'urgence climatique qui ne fait malheureusement que de s'accroître. Ce qui suscite donc des attentes légitimes. Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021 et, après relecture et vérification du procès-verbal, les indications suivantes nous ont été

données

« M. Grégory DEVAUD, Syndic, évoque le mandat qui avait été donné à la société Quantis de Lausanne lors d'une précédente manifestation, qui quantifie ces émissions carbone. Il est prévu, dans le cadre de l'année du vélo, avec les communes d'Aigle et Lausanne, de mandater en partie Quantis, mais surtout l'UNIL, qui les accompagnera pour possiblement pouvoir compenser ces émissions. [...] Puis il faut, sur le site local, limiter au maximum toutes empreintes, comme la préservation des sols, la gestion des déchets, la gestion des ressources, etc... »

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes à la Municipalité en complément au PV du 9 décembre 2021 :

1. Quels mandats et/ou partenariats sont en place pour la quantification de l'impact écologique et des émissions ?
2. Quelles données d'impact sont déjà à disposition ?
3. Quand seront présentés les résultats de quantification ?
4. Quand seront présentées les propositions de compensations ?
5. Localement, quelles mesures ont déjà été entreprises ou identifiées pour limiter l'empreinte au maximum ?
6. Finalement, quelles compensations ont été demandées ou vont être demandées à la société du Tour de France ? Nous remercions la Municipalité pour ses réponses ».

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, apporte la réponse municipale suivante :

Question N° 1 : M. Michaël DUPERTUIS a été intégré et mandaté par la commune d'Aigle pour toutes les questions environnementales de développement durable. Il fait partie intégrante du comité d'organisation, avec un cahier des charges précis sur ces thématiques de durabilité. Il s'est associé en partie avec deux entités bien connues que sont Provélo et l'ATE. De plus, il utilise un site connu qui peut être consulté et qui s'intitule KITManif.ch, incluant un certain nombre d'éléments et 64 fiches précises pour le suivi de cette manifestation en ce qui concerne l'organisateur local, notamment sur les thématiques d'énergie climat tels que le comité d'organisation, la communication, l'hébergement, les sites de restauration et stands, sponsoring partenaires, mobilité, bénévoles, achat, infrastructure et matériel y sont concernés. M. DUPERTUIS travaille ardemment au sein du comité. Il faut bien identifier le travail de l'organisateur local, qui a plutôt la charge de la « Ville en Fête » et non forcément de toute l'installation de l'organisateur du Tour de France. Mais d'ores et déjà, il faut identifier un certain nombre de mesures qui sont prises, notamment le tri des déchets séparé imposé par l'organisateur, la question de la gestion de l'eau, l'utilisation des parkings de stationnement puis surtout les transports publics. M. le Syndic n'a pas l'information ce soir en ce qui concerne Lausanne. Deux orientations différentes ont été choisies avec l'intégration d'un délégué à cette thématique de durabilité directement au sein du comité d'organisation.

Question N° 2 : il n'y a pas, à ce stade, d'information sur la modification, mais c'est en cours.

Question N° 3 : l'idée est vraiment de pouvoir tirer un bilan durant le 2e semestre de cette année 2022 sur les retombées d'une part économique, mais aussi environnementales d'une telle manifestation. À titre personnel, M. DEVAUD avait déjà fait un tel exercice dans le cadre des JOJ où globalement, s'il y a des aspects positifs, il y a aussi des points de vigilance, respectivement un enseignement pour l'avenir. Et l'idée, c'est de pouvoir anticiper ces questions-là et pouvoir tirer un bilan uniquement positif.

Question N° 4 : l'empreinte majeure environnementale qui est amenée par cette manifestation, pour ce qui concerne l'organisateur local, c'est surtout la question du déplacement des spectateurs. La commune entretient

et développe, sous l'égide des transports lausannois (TL), puisque ce sont eux qui sont mandatés à la gestion complète des 2 étapes des 9 et 10 juillet de cette année, les TPC et CFF, une stratégie de mobilité via les transports publics, pour amener les gens à la gare d'Aigle qui est parfaitement desservie. Un mandat a d'ores et déjà été attribué à la société SITEC pour se faire accompagner sur ce plan-là. Identifier les capacités, les possibilités et les opportunités de communication sur cet élément et bien sûr notifier un certain nombre de parkings de stationnement, en priorité déjà construit. Le parking de Novassale sera un des points importants pour ce qui concerne la venue pour certains, en transport individuel. Il est même imaginé, cela reste aussi dans le sens des propositions, avoir un tarif dégressif en fonction du nombre de personnes et d'utilisateur par voiture et en fonction de l'éloignement avec les stations, au final, avec une attractivité accrue de basculer sur les transports publics.

Question N° 5 : dans le mandat de la personne intégrée dans le comité d'organisation, il est demandé de faire des propositions concrètes de compensation une fois celles-ci identifiées, mais aussi de gestes plus larges d'un point de vue écologique. Le Rallye du Chablais a totalement compensé ses émissions de CO 2 et a planté, sur le territoire communal d'Aigle, 70 arbres et cela a été reconnu comme étant une compensation des émissions.

Question N° 6 : lorsque l'organisateur local accueille un événement, il met à disposition des surfaces existantes, il prévoit et gère les flux de mobilité. Pour tout le reste de l'impact environnemental généré par la course, par les véhicules nécessaires à l'avancée de cette Grande Boucle, M. DEVAUD indique trois éléments qui sont mis en avant sur les engagements en termes de développement durable :

1) L'avenir à vélo avec une sensibilisation à la pratique du vélo. Plus de 80 villes sont labellisées par année, notamment par cette démarche. Plus de 30'000 enfants sont directement sensibilisés, 600'000 vélos seront offerts. À Aigle, 300 enfants ont participé à une opération dite « dictée du tour ». Une trentaine de draisennes seront offertes via l'organisateur, soit aux classes 1P-2P, soit dans le cadre des crèches. Puis un certain nombre de personnes recevront des « vélos solidaires » pour accompagner aussi la démarche de promotion du vélo.

2) Sur les écoresponsabilités, il faut savoir qu'à ce jour, 85 % du parc véhicules ASO roule à l'électrique dans le cadre de la course. 100 % des plastiques ont été abolis pour tout ce qui concerne les emballages. Il ne reste plus que des emballages recyclables ou recyclés, y compris pour tout ce qui concerne la caravane publicitaire, qui vise aussi l'empreinte carbone, qui travaille en particulier avec l'une des marques très connues d'eau minérale française qui utilise uniquement des bouteilles recyclées.

3) Les engagements du Tour de France viennent aussi des coureurs qui sont aussi pénalisés s'ils se déchargent de leurs déchets hors de ces zones de collecte. Pour terminer, 100 % des émissions CO 2 sont compensées par la société du Tour de France.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.6 INTERPELLATION "ET SI NOUS CÉLÉBRIONS LES FEMMES VIA NOTRE PATRIMOINE BÂTI ET CARTOGRAPHIÉ ?"

M. Roberto **FUCILE** (ALT) donne lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« Les inégalités entre hommes et femmes sont nombreuses et s'illustrent également dans notre patrimoine bâti et cartographié communal. En effet, bien que bon nombre de lieux ne soient pas liés à un genre particulier, nous constatons qu'il existe peu (ou pas ?) de lieux ou de bâtiments dédiés à une figure féminine ou à un événement marquant de l'histoire des femmes et de leurs droits.

À la suite d'un article paru récemment concernant la ville de Monthey, où il n'existe aucune rue ou place avec un nom de femme, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien de lieux (rue, ruelle, place, lieu-dit, etc..) portent des noms de femmes sur le territoire communal ?
2. Combien de bâtiments communaux portent des noms de femmes à Aigle ?
3. Quels sont les intentions et/ou projets de la Municipalité pour assurer, à l'avenir, une diversité de représentation ? Qu'est-il prévu pour célébrer les femmes via notre patrimoine bâti et cartographié ? »

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic : la Municipalité répondra lors d'un prochain Conseil. La commune vient de terminer la première étape d'un long processus sur la révision de la nomenclature des rues. Certaines ont déjà changé de nom, de numéro. Cela entraîne un certain nombre de modifications pour lesquelles l'Office de la population transpire un peu lorsqu'il faut faire toutes les démarches. Un nom lui vient à l'esprit, celui de Caroline Ruchet qui avait été largement évoqué, mais une analyse précise sera faite de tous les noms. Il faudra voir également la planification à faire dans les années à venir.

Mme Anne **CROSET** (EA) se dit très contente que cette question de nomenclature de rues ressorte ce soir. Il est vrai que Caroline Ruchet, romancière, poétesse, est très connue. Femme de M. Juste Olivier, née à Aigle, Mme CROSET ne voit vraiment pas beaucoup de femmes qui soient commémorées dans la ville aiglonnaise. Ceci étant, elle souhaite faire un vœu, car elle a été étonnée de voir que dans la nouvelle nomenclature, le nom Rue Krafft, sentier Caroline Ruchet-Olivier. Ce sont de toutes petites plaques sans aucune indication de date, ni d'identification. Il suffirait de dire le prénom et les titres, mais l'écrire, car finalement il a été mis au budget plusieurs fois des sommes rondellettes. Il serait souhaitable de faire une vraie nomenclature qui parle, non seulement aux aiglons, mais aussi aux confédérés qui visitent la ville pour pouvoir leur donner un minimum d'information.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) trouve cette interpellation intéressante, car il y a 4 ou 5 ans en arrière, il lui avait été demandé s'il avait des idées de noms de femmes pour baptiser l'école des Dents-du-Midi. Il avait proposé le nom de Carla Del Ponte qui était compliqué et Gabrielle Nanchen, fille née à Aigle, qui a été l'une des cinq premières Conseillères nationales de sexe féminin élue à Berne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Marc **ALLENBACH** (PSA) donne lecture de sa question à la Municipalité concernant « l'accueil de réfugiés ukrainiens », dont la teneur est la suivante :

« Étant donné les violences persistantes et de plus en plus massives vécues par la population civile en Ukraine et les quatre millions de personnes, principalement des femmes et enfants, déjà accueillis par d'autres pays européens, il nous semble éthiquement et pragmatiquement nécessaire d'anticiper au mieux notre part dans l'accueil que nous pouvons leur offrir.

Certes, il s'agit de bricoler des solutions innovantes, personne n'ayant pu prévoir un tel drame.

Qu'en est-il à Aigle ? Des initiatives ont-elles vu le jour ? Des dispositions ont-elles déjà été prises, ou prévues, par les Services communaux ou la Municipalité ?

La commune d'Arbaz en Valais, par exemple, a envoyé un courrier à tous les propriétaires de résidences secondaires en leur demandant s'ils seraient disposés à héberger une famille ukrainienne.

Un groupe de citoyens bénévoles s'occupera de leur accueil et de leur intégration au quotidien,

tandis que la commune propose une couverture en termes de responsabilité civile, qu'elle a négociée avec son propre Assureur pour garantir la pérennité des logements mis à disposition.

Ceci serait-il envisageable dans notre ville ? »

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond de la manière suivante :

« Ce sujet a aussi interpellé la Municipalité qui a étudié la possibilité de logements vacants dans son parc immobilier. Malheureusement, aucun appartement n'est disponible pour l'instant et les abris PC sont utilisés par l'armée. Cependant, elle a connaissance d'habitants aiglons accueillants des réfugiés ukrainiens à leur domicile. Différentes actions sont mises en place par l'Association AMIS pour les réfugiés ukrainiens, entre autres : une permanence le mercredi après-midi de 14h00 à 16h30, des mini cours de français spontanés se sont mis en place à la demande des bénéficiaires. L'Association est prête à donner des cours de français spécialement adaptés pour cette population, en espérant recevoir des subventions du bureau cantonal d'intégration qui lui, est en attente d'un financement de la Confédération. Une psychologue parlant allemand offre ses services aux personnes le souhaitant et les accueille le mercredi de 16h00 à 17h00. L'Association a également participé à des collectes qui ont été acheminées à l'ouest de l'Ukraine. Une dizaine de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, sont accueillis à AMIS. La commune, à titre symbolique, a illuminé son château en bleu et jaune durant toute la semaine. Elle va continuer à coordonner les informations sur les piliers publics et le site Internet communal. Puis, au sein du comité l'ARASAPE, il a été parlé de l'accueil des enfants en crèche et en parascolaire et décidé qu'avec les places vacantes déjà financées par les communes par le personnel qui y est engagé, d'accueillir ces enfants ukrainiens à titre gratuit ».

M. Jean-François **SCHNEGG** (Les Verts) donne lecture de sa question à la Municipalité concernant « l'accompagnement des enfants à l'école selon le modèle Pedibus projeté dans le cadre de la réorganisation scolaire », dont la teneur est la suivante :

« Le 3 mars, le Conseil communal d'Aigle demande à la Municipalité de faire tout son possible pour que la réorganisation scolaire prévue à Aigle se fasse dans la concertation, entre l'école, l'APE et la Municipalité et ne soit opérationnelle qu'une fois que tous les aspects parascolaires sont réglés (UAPE, trajets scolaires, etc.), quitte à la repousser à la rentrée scolaire 2023.

Madame ALLORA nous affirme que tout va bien. Le Président vient de nous lire une lettre venant de l'Association des Parents d'Elèves d'Aigle qui prétend le contraire. Assistons-nous à une partie de poker menteur ?

Parmi les mesures préconisées pour que les enfants se rendent à l'école, il y a la mise en place d'un système Pedibus et Velobus. Si on consulte Pedibus Vaud, il propose un protocole de mise en route et des recommandations d'application du système. Ces différentes mesures sont cautionnées et soutenues par le BPA et l'association ATE.

En tant que Conseiller, grand-père, soucieux de paix sociale et de l'avenir, je vous remercie de répondre aux questions suivantes :

Le système Pedibus s'appuie sur le bénévolat. Une pétition de l'Association des Parents d'Elèves, signée par plus de 350 personnes, pour appuyer la résolution du Conseil Communal et différer la réorganisation circule. Comment la Municipalité entend-elle concilier la pétition de l'APE et le principe de bénévolat de Pedibus. La Municipalité va-t-elle encourager, ou contraindre des bénévoles à accompagner les enfants ou va-t-elle s'appuyer sur des personnes rémunérées ?

Des itinéraires ont-ils été choisis ? Le choix garantit-il de larges trottoirs sur toute leur longueur, l'utilisation le moins souvent possible de traverser piétonnes sécurisées ? Quand et par qui ces trajets, leur adéquation et la durée nécessaire pour les parcourir sera-t-elle validée ?

Pedibus nécessite du matériel spécifique. A-t-on déjà une idée du nombre d'enfants concernés, du nombre d'adultes pressentis ? Ceci pour disposer du matériel adéquat en suffisance le moment voulu.

Il y a quelques années, un réseau Pedibus existait à Aigle. Il a disparu, les accompagnants ne voulaient plus assumer les difficultés de gestion des enfants sur la voie publique. Comment la Municipalité va-t-elle procéder pour éviter une nouvelle faillite du système ?

Le but de Pedibus est entre autres de favoriser l'activité physique des enfants, réduire le trafic autour des

écoles, favoriser la sécurité sur le chemin de l'école, favoriser l'autonomie des enfants. Pourquoi la Municipalité veut-elle augmenter le nombre de places de dépose autour des collèges alors qu'elle promeut la mise en place d'un réseau de mobilité douce ? un grand écart, une contradiction supplémentaire ou un écran de fumée ?

Référence : Conseils Pedibus bpa ATE »

La discussion est ouverte :

Mme Maude ALLORA, Municipale, informe que la Municipalité répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) rappelle que la Municipalité, en réponse à son interpellation, disait qu'il y avait encore beaucoup de choses à mettre en place, en particulier par rapport à la mobilité douce et qu'un report de la mise en place de ce changement permettrait d'être plus serein et de répondre aux inquiétudes des parents de manière plus complète. Ceci par rapport au point qui incombe à la Commune. Apparemment, la Municipalité est satisfaite à la fois de sa réponse et à la fois de la résolution. Puis quelques jours plus tard, la direction qui est prise est totalement opposée, c'est-à-dire celle que la Direction des écoles souhaite. De deux choses l'une, ou on s'aplatit devant la Direction et on n'arrive pas à avoir un climat serein, ou on cherche réellement un dialogue avec les parents. Les enfants, les petits-enfants, c'est tout de même quelque chose d'émotionnel et si les parents et grands-parents ne sont qu'informés et qu'ils ne sont pas pris pour participer à la résolution de la problématique autour de l'école, la commune fait fausse route. M. BOREL demande à la Municipalité s'il n'y a pas encore une marche de manœuvre pour pouvoir faire un atelier et que s'il y a trop de questions, s'il y a encore une petite marge de manœuvre pour que la Municipalité se convainque elle-même et qu'elle convainque l'école qu'il serait, pour la paix des ménages, plus intelligent, plus serein de repousser cette réorganisation d'une année. Il faut vraiment y réfléchir. Finalement, la Municipalité se met dans le pétrin toute seule.

Mme Anne **CROSET** (EA), sur le même sujet, constate une chose qui n'a pas encore été citée dans la discussion, il s'agit des enseignants. Pour rappel, le 3 mars dernier, Mme la Conseillère D. LATTION a appris à l'Assemblée, que les enseignants avaient été mis devant le fait accompli concernant cette modification d'enclassement. Consternée, elle n'a pas lieu de douter de ses propos. Et ce qu'elle a dit est tout à fait contraire aux bonnes pratiques, qui longtemps, autour de l'institution scolaire, lorsqu'il s'agissait de matière de réforme, de changement et même de petites révolutions, les bonnes pratiques consistaient à informer le corps enseignant, à prendre la température et éventuellement procéder à une vraie consultation. Après vérification faite, le débat n'a jamais été ouvert. Elle n'attaque pas le Directeur des écoles, mais elle pense que son mode de procéder est beaucoup trop rigide, autoritaire et relativement irrespectueux à l'égard des enseignants, singulièrement ceux qui sont le plus touchés par cette modification. Mme CROSET suggère à M. le Syndic de prendre son bâton de pèlerin pour aller dire amicalement à M. HERMANN (directeur) qu'un plus grand respect à l'égard des enseignants permettrait de détendre considérablement l'atmosphère. Parce qu'il ne faut pas s'y tromper, actuellement il s'agit d'un bouton méchamment infecté, il ne faudrait pas qu'il devienne un abcès.

Mme Madeleine **DROZ** (les Verts) rejoint les propos de Mme la Conseillère A. CROSET par rapport au manque de respect. M. HERMANN montre l'ego d'un être humain qui veut vite amener une touche avant de partir à la retraite. L'idée d'intégrer tous les enfants ensemble est bien. Sa fille et son mari sont des enfants de la Planchette et tout s'est toujours bien passé. Cependant, elle rejoint ses collègues dans la mise en place express de ce concept et elle pense également qu'il faudrait se donner une année tranquille pour mettre ce projet en place. De plus, la ville d'Aigle est en chantier, en particulier le centre-ville, le secteur de la gare et la rue du Rhône. Ces travaux affectent particulièrement l'année 2022 voire plus, par le tracé emprunté par les enfants pour aller à l'école. Lorsqu'elle a accompagné sa fille à l'école ce matin encore, Mme DROZ a vu des choses assez dingues, des parents stressés. Faire des zones de déposes en plus, elle ne voit pas le concept surtout quand elle voit comment les parents sont irrespectueux, qui font des retours sur route qui auraient pu mettre en danger une autre voiture, un enfant ou autres. Il faudrait en effet mettre plus de mobilité douce, axer les trajets à pied et plus de sécurité de ce côté-là. Elle est contre ces zones de dépose en plus, et pour une mise en place d'un Pédibus. Pour terminer, son sentiment est d'attendre et de ne pas se bousculer.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, laisse certaines interventions, les propos tenus envers l'une ou l'autre personne

et laisse juge tous ceux qui les ont entendus. Ce n'est ni le lieu, ni le moment d'aborder ces thématiques. Il assure que la Municipalité est grandement respectueuse des institutions et de cette séparation de pouvoir et de compétences. Il insiste et appuie ses déclarations et aussi par respect pour un certain nombre de personnes qui sont venues voir le Conseil ce soir. Il insiste également sur les propos de Mme la Municipale M. ALLORA, sur le travail qui a été réalisé depuis plusieurs mois et en particulier lors du dernier Conseil communal. La Municipalité a pris particulièrement au sérieux cette thématique. Le fait étant d'avoir deux parents avec cinq enfants au total allant à l'école au sein de la Municipalité, avec des enfants usagés des trois sites scolaires connus et à Yvorne, utilisateurs aussi des transports publics, de la chaussée et donc de leurs vélos. Tout cela a réellement été pris au sérieux, les séances se sont déroulées dans le calme et les choses ont été dites en fonction de l'appréciation que la Municipalité portait sur une méthodologie. Il fallait pouvoir sortir l'émotionnel de ces thématiques-là et rester purement rationnel et dans le cadre de ses compétences. Elle a pesé tous les intérêts communaux et aussi ceux des parents et des familles, en particulier sur l'accueil parascolaire. C'est une vraie thématique complexe, tous les examens et analyses ont été faits sur la nécessité d'établir ce plan cette année.

Un certain nombre de problèmes peuvent être imaginés avoir cette année, mais il y en aura potentiellement qui resteront aussi pour l'année prochaine ou les années suivantes, puis d'autres interviendront dans les années à venir. C'est la pesée d'intérêts qui a été faite. Toute la Municipalité, dans le cadre de ses compétences (gestion des bâtiments et de la mobilité), dans le cadre de son dicastère, est active pour pouvoir accompagner au mieux cette démarche des écoles. Mme la Municipale M. ALLORA travaille quotidiennement avec les TPC pour la modification et l'amélioration du tracé du bus 101. Une calculation précise a été faite pour savoir combien auraient à faire les enfants depuis leur domicile, en marchant à 4 km heure pour passer la pause de midi, pour revenir ensuite jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche. Toutes ces analyses-là ont été faites pour les réaliser à court terme pour cette année, à moyen terme avec d'autres adaptations et à long terme sur un développement des transports publics. La Municipalité est convaincue qu'il n'y a pas d'autres solutions raisonnables avec encore une légère évolution démographique de la ville, de pouvoir valablement de manière sécuritaire, accueillir les enfants à l'école que par les transports publics, des tracés de mobilité douce qui sont sécurisés et qui pourront être étendus à souhait sur l'entier de la route d'Évian ou autres. En revanche, il est indispensable, pour un certain nombre de parents, de pouvoir le faire et la Municipalité doit pouvoir accompagner cela.

En ce qui concerne la mobilité, avec en particulier les transports publics, là aussi, une identification d'un certain nombre de points noirs, de points de vigilance a été faite, les mesures d'accompagnement seront immédiatement mises en place pour la rentrée afin de les éliminer. La Municipalité ne tolérera aucun accident qui serait dû à un point noir qui ne serait pas sécurisé en termes de mobilité douce.

La police et les différents services sont dans la démarche pour pouvoir accompagner cela. Dernièrement, la commune a pu rencontrer, et il n'est pas toujours simple de faire évoluer l'axe routier, le chef de service de la DGMR et son adjoint pour accompagner la commune dans un concept global de développement de la ville, avec une mobilité douce, des itinéraires sécurisés pour l'entier des usagers et en particulier les enfants. La Municipalité reste convaincue qu'Aigle est une petite ville, tout est assez proche de tout puisque le 88 % des enfants se situe à moins de 1 km du tracé scolaire. Avoir des enfants sur différents sites est une complication, mais ce n'est pas cela qui est contesté. Ce sont les mesures d'accompagnement. La Municipalité vise à travailler et à collaborer avec la DGMR pour l'ensemble du schéma dit « mode doux » sur les grands axes, sur ces traversées de route Cantonale aux alentours de la gare, de la route d'Évian, les Lieugex, etc... Tous ces axes vont être revus à court, moyen et à long terme, pour garantir des traversées sécurisées, pour pouvoir accompagner les enfants de manière sécurisée jusqu'à l'école. La Municipalité prend tout cela très au sérieux, c'est pour cela qu'elle n'a pas répondu aux questions tout à fait pertinentes de M. le Conseiller J.-Fr. SCHNEGG sur la question du pédibus. Parce qu'il y a une vraie question technique à préciser et elle reviendra avec bien plus d'informations pour les parents et à la pétition de l'Association des Parents d'Élèves, pour des réponses plus précises à la prochaine séance du Conseil communal du 12 mai. La Municipalité est à disposition depuis le début et la suite, car le but est vraiment d'accompagner cette démarche-là, que cela fonctionne bien pour pouvoir passer ce cap tous ensemble et surtout de ne pas avoir d'accidents.

M. Samuel **OBI** (les Verts) reprend les mots qui ont été dits par M. le Syndic. Effectivement, en ce qui concerne la question de la sécurité, il est très content d'entendre que tout va être mis en œuvre pour sécuriser ces points noirs. Comme celui de la route d'Évian. Dans un sens cela va très bien, dans l'autre sens, cela ne va pas du

tout. Malheureusement, l'expérience qu'il a eue dans cette ville ces cinq dernières années, c'est qu'il y a eu beaucoup de projets, beaucoup de promesses, beaucoup de plans, mais cela peine à se mettre en œuvre. Rien que de déplacer un abribus prend plusieurs années. Peu de choses ont avancé, un schéma directeur cyclable a été fait, par contre cela prend du temps. Il encourage la Municipalité à mettre le turbo parce qu'effectivement, la conséquence c'est la sécurité des enfants, c'est les parents qui ne veulent pas suivre ce chemin et déposer leurs enfants à l'autre bout de la ville en voiture. Et cela va à l'encontre de toute la politique que l'on veut mener dans cette ville. Pour rester dans la mobilité douce, la première chose à faire c'est de réduire les trajets. Et là, c'est tout le contraire.

S'adressant à la Municipalité au sujet du changement du tracé du bus 101, M. OBI demande s'il va continuer à passer par la route de transit et si elle a abandonné le projet de réaménagement de la route de transit du carrefour Pré-d'Émoz. Puis actuellement, il y a un règlement sur les subsides pour les habitants d'Aigle ; ils ont droit à un subside de 20 % sur l'abonnement du bus. Est-ce que cela va changer ? Est-ce que la Municipalité va présenter un préavis pour faire changer ce règlement ? Des montants ont circulé, est-ce que l'abonnement de bus va être offert à tous les enfants ? Comment cela va-t-il se passer ?

M. Philippe **BELLWALD** (EA) revient sur l'annonce que M. le Président a fait en début de séance, relative au scannage, car il se pose des questions.

M. le Président répète que lundi, il a informé le Greffe de bien vouloir pratiquer au scannage des bulletins de vote anticipé. Un mail lui a été adressé le mardi en fin de journée lui annonçant que cela avait été refusé, selon instruction de la Municipalité. Peu de monde a été convoqué au dépouillement, mais finalement le travail sera tout de même fait.

M. Philippe **BELLWALD** s'adresse à M. le Municipal S. MONTANGERO au sujet du label à « Aigle, Cité de l'Énergie ». Il demande où en est la réponse de la Municipalité au postulat que l'Entente Aiglonne a déposé il y a trois ans, sur la mise en œuvre progressive d'un éclairage intelligent à Aigle. Un préavis doit être rendu, mais il ne sait pas quand il sera soumis au Conseil.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que le postulat a été traité par le Conseil communal, la réponse est donc close. Il avait déjà informé que des études ont été mandatées, elles sont en train de parvenir sur la table de la Municipalité. Sur la base de ces études, elle pourra rédiger un préavis, mais le postulat en tant que tel a été répondu. En revanche, les actions par rapport à l'éclairage général, viendront lorsque seront obtenues les réponses aux diverses questions qu'il y a.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, indique à M. le Conseiller S. OBI que des précisions seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil communal. Mais il y répond puisqu'il a indiqué 3 temporalités : court, moyen et long terme et cela répond à la question dans le sens de dire que la Municipalité cherche à court terme à pouvoir aménager les points noirs potentiellement de manière provisoire. Car des moyens d'aménagements temporaires existent, des procédures qui sont ce qu'elles sont et cela vraiment pour le court terme, y compris pour la ligne de bus qui ne passera plus par la route de transit. Par contre à moyen terme (2 à 3 ans), c'est de pouvoir aménager différemment cette ligne de bus, avec des aménagements en dur, constructifs, avec des procédures ad hoc comme des couverts de bus, des barrières de sécurisation etc... et d'autres cheminements. Cela ne veut pas dire que le projet du carrefour Pré d'Émoz - route de transit est abandonné, mais il sera nécessairement réévalué, réaménagé en fonction de ce retour d'étude. Priorité et urgence sont données pour la rentrée 2022, avec des mesures à court terme et des études pour la suite. Pareil pour la question des abonnements, un certain nombre de partis politiques préconisent la gratuité des transports publics, ce n'est pas encore la vision de la commune. Par contre, certaines communes qui ont des enfants habitant à plus de 2,5 km de l'école, prennent en charge complètement ces abonnements. Ce n'est pas le cas à Aigle qui cherche à mener une analyse de prise en charge. Peut-être une prise en charge mutualisée, car au final, si la commune fait un pas, si l'entreprise exploitante fait un pas et si les parents font aussi un pas, il pourrait y avoir un financement croisé où chacun met un peu la main à la poche pour avoir un mode de transport qui soit des plus optimal. C'est la vision à moyen terme que la commune cherche à développer.

Pour répondre à la question de M. le Conseiller Ph. **BELLWALD**, **M. le Syndic** ne souhaite pas polémiquer, mais il indique que l'appréciation de la Municipalité était que la demande allait à l'encontre de la décision du

bureau du Conseil, prise unanimement en début de législature et communiquée à tous les Partis de « n'autoriser le Secrétariat à n'ouvrir les enveloppes de transmission que pour les votations fédérales ». Ces dernières élections impliquant un Aiglon, la Municipalité s'en est tenue à la décision du bureau.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h40.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Didier BADAN

La secrétaire :
Véronique DELADOEY

